

ÉTUDE

SUR

SERVAT-LOUP

ETUDE

SUR LES LETTRES

SERVALE-FOUR

LET DE

ETUDE

SERVALE-FOUR

1872

H.F. n. f. 81. (662)

ÉTUDE

SUR LES LETTRES

DE

SERVAT-LOUP

ABBÉ DE FERRIÈRES



Présentée à la Faculté de Paris

PAR

B. NICOLAS

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE
LICENCIÉ ÈS-LETTRES, AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ, PROFESSEUR D'HISTOIRE
AU LYCÉE IMPÉRIAL DE CLERMONT-FERRAND

CLERMONT-FERRAND

TYPOGRAPHIE FERDINAND THIBAUD, LIBRAIRE

Rue Saint-Genès, 8-10.

1861



REVUE

DES

LETTRES

FRANÇAISES



DE

PARIS



A Monsieur Renault,

Mon Père,

Témoignage de Reconnaissance et d'Affection.

Les lettres de Servat-Loup, abbé de Ferrières, sont un document précieux pour l'histoire de la seconde moitié du ix^e siècle. Cette époque de nos annales offre un spectacle étrange : Charlemagne, après avoir dompté les peuples qui touchaient aux frontières de la Gaule, s'était efforcé de les faire vivre d'une vie commune sous une administration uniforme, et de les tirer des ténèbres de la barbarie, en réveillant le culte des sciences, des lettres et des arts. Le prestige de son nom maintient debout l'édifice, qu'il a fondé, jusqu'à la fin du règne de son successeur, malgré les rivalités sanglantes des princes de sa famille et la sourde agitation des peuples, qui regrettent leur indépendance. Mais, après la mort de Louis-le-Débonnaire, peuples et rois en appellent au jugement de Dieu, dans les plaines de Fontanet, et trois parts sont faites du démembrement de l'empire. Alors s'ouvre une ère de violence et d'anarchie :

la royauté ébranlée par les commotions, qui ont brisé l'unité de l'empire, perd la force que lui avait communiquée Charlemagne ; l'aristocratie s'isole et tend à se saisir de toutes les prérogatives de la souveraineté ; le fort opprime le faible ; la ruse et la violence remplacent dans l'ordre civil et dans l'ordre religieux le droit et la justice ; les populations, laissées sans appui contre les incursions de barbares avides de sang et de pillage, sont en proie à la plus affreuse misère ; enfin, au milieu du trouble profond, où s'agitent toutes les existences, le flambeau des lettres que Charlemagne avait ranimé, pâlit et menace de s'éteindre. C'est au sein de cette société qu'a vécu l'abbé de Ferrières : ses lettres abondent en détails curieux sur les idées, les passions, les souffrances des hommes de son temps, et sur l'affaiblissement des études scientifiques et littéraires. Recueillir dans sa correspondance tout ce qui a rapport à l'état politique, religieux et intellectuel de la société au milieu du ix^e siècle, voilà l'objet et le plan de cette étude. Quelques mots sur la vie de l'auteur feront connaître la valeur et l'importance de son témoignage.

I.

Servat-Loup naquit dans le diocèse de Sens, au commencement du ix^e siècle (1). Il sortait d'une famille noble, où le goût des lettres et de la vie religieuse était en quelque sorte inné. Héribold, un de ses parents et peut-être son frère, devint évêque d'Auxerre (2). L'archevêque de Tours, Ursmar (3), l'abbé de Prum, Marcward (4), l'abbé

(1) On ne trouve ni dans les lettres de Loup ni dans les ouvrages de ses contemporains les renseignements nécessaires pour fixer d'une manière précise la date et le lieu de sa naissance. Baluze place la naissance de Loup sous le règne de Louis-le-Débonnaire sans indiquer l'année (BALUZE, *Epistolæ Lupi*, not., p. 589). Les Bénédictins pensent que cette assertion ne peut se soutenir; que Loup est né l'an 805 ou 806 au plus tard (*Histoire littéraire de la France*, t. V, n. 2, p. 225); mais ils ont négligé de donner les raisons ou les documents d'après lesquels s'était formée leur opinion.

(2) Epist. 57.

(3) Epist. 16.

(4) Epist. 91.

de Cormeri, Odacre (1) et les moines Ebrard (2) et Remi (3) étaient ses parents. Dès sa plus tendre enfance, Servat-Loup sentit s'éveiller en lui l'amour des lettres (4); le mouvement imprimé par Charlemagne aux études scientifiques et littéraires s'était ralenti pendant les troubles et les discordes civiles, qui agitèrent le règne de Louis-le-Débonnaire : la barbarie reprenait insensiblement le dessus : déjà même les partisans opiniâtres de l'ignorance ne cachaient plus leur mépris pour la science; les lettres délaissées par la société laïque s'étaient réfugiées au sein de la société religieuse. Servat-Loup entra au monastère de Bethléhem ou de Ferrières, qui dépendait du diocèse de Sens. L'abbé Aldric lui donna un maître, sous lequel il apprit la grammaire, la rhétorique et les arts libéraux. Plus tard, vers l'an 850, Aldric, qui était devenu archevêque de Sens, l'envoya au monastère de Fulde étudier la théologie, auprès de Raban Maur, un des hommes les plus versés

(1) Epist. 86.

(2) Epist. 53.

(3) Epist. 116.

(4) Epist. 1. Amor litterarum ab ipso fere initio pueritiæ mihi est innatus, nec earum ut nunc à plerisque vocantur superstitiosa otia fastidio sunt.

de son temps dans l'intelligence des divines Ecritures (1). Non loin de là, vivait au monastère de Seligenstadt l'ancien secrétaire de Charlemagne, Eginhard. Il n'était pas rare de voir, à cette époque, des politiques et des hommes de guerre se retirer du siècle et consacrer les derniers moments de leur vie aux lettres et à la prière. Eginhard prit Loup en affection (2); il fut son guide et son maître dans l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, pendant les six années (850-856), qu'il passa au monastère de Fulde. A son retour, Servat-Loup fut présenté par ses amis au palais d'Aix-la-Chapelle : Louis-le-Débonnaire et l'impératrice Judith l'accueillirent avec bienveillance et lui promirent de l'élever, avant peu, à quelque dignité (3). Son protecteur Aldric était mort; mais sa naissance et ses lumières lui servirent de recommandation auprès du nouvel abbé de Ferrières, Odon, qui le chargea d'enseigner les lettres profanes dans l'école du monastère. Odon s'habitua peu à peu à le traiter comme son successeur : lorsque les affaires du monastère l'appelaient au

(1) Epist. 1.

(2) Epist. 1.

(3) Epist. 6.

dehors, il l'emmenait avec lui, ou bien, il lui confiait la direction de la communauté (1). Dans un voyage au palais de Francfort, Servat-Loup tomba gravement malade; cette épreuve lui révéla toute l'estime et toute l'affection dont il était déjà entouré : « Ma maladie, écrivait-il, après sa guérison, à l'un de ses amis, Altuinus, a produit une telle abondance de prières, partout où le bruit s'en est répandu, que je suis tenté de croire que Dieu me l'a envoyée comme une faveur (2). » A une époque où la légende n'entrait pas seulement dans la vie des saints et des héros, mais encore dans la vie des savants et des théologiens, la guérison de Loup fut regardée comme l'effet d'un miracle, et servit plus tard à expliquer son prénom de Servat (5).

Il y avait quatre ans (836-840) que Loup enseignait, avec un certain éclat (4), dans l'école de

(1) Epist. 56.

(2) Epist. 20.

(5) Migne, *Patrologia*, CXIX, p. 450. Ex vita S. Faronis, cap. 118.

— Lupus vero, cum in viridi ætate, videlicet juvenili, studio sophiæ floreret, et ob hoc ab abbate suo, qui vocabatur Odo, dulcissime tractaretur, quoniam altera spes illius loci ex beneplacitis in-
tiamentiis jam præmeditabatur, accidit aliquando abbati itinere eum sociari quo palatium, quod vulgo dicitur Franghenewrt, attingeret.

(4) *Patrologie*, t. XCIX, p. 450. Ex vita S. Faronis, cap. 118. —

Ferrières, lorsque les événements qui suivirent la mort de Louis-le-Débonnaire vinrent réaliser les espérances qu'il avait emportées du palais d'Aix-la-Chapelle. Une vive inquiétude semble alors s'être répandue dans la société religieuse : Servat-Loup écrivait, sous le nom de l'abbé Odon, à son parent Marcward : « Nous flottons, nous sommes incertains, car nous ne pouvons deviner à qui appartiendra notre couvent. (Les trois fils de Louis-le-Débonnaire, Lothaire, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve se disputaient l'empire.) D'après le récit de vos hommes, les opinions seraient partagées. Dans le cas où le consentement de tous inclinerait vers Lothaire, et où la clémence divine, exauçant nos vœux, vous donnerait auprès de lui une position qui vous permît d'être utile aux serviteurs de Dieu, nous supplions votre paternité de daigner vous souvenir de nous, et autant qu'il sera en votre pouvoir, d'éloigner de notre faiblesse, avec l'aide de Dieu, la malice des pervers (1). » Odon sortit, sans doute, de la prudente réserve sous laquelle il cache dans cette

Lupus ornatus luce sapientiæ, pastor modo pro religione sanctitatis in monasterio famosissimo Ferrariensi, ubi cætus monachorum in Christo cum illo toto orbe est venerandus.

(1) Epist. 26.

lettre ses sympathies pour Lothaire, car Charles-le-Chauve, devenu maître du diocèse de Sens par la victoire de Fontanet, lui enleva, en 842, le titre d'abbé pour le donner à Servat-Loup, que le suffrage des moines désignait à son choix. Servat-Loup n'avait pas sollicité cette dignité : néanmoins la malignité s'attacha à sa personne ; on l'accusa, non-seulement d'avoir supplanté Odon, mais encore d'avoir manqué d'égards envers le malheur, en précipitant son départ du monastère ; accusation d'autant plus grave, qu'Odon s'était servi de la plume de Loup dans ses relations avec Lothaire (1), et qu'il l'avait toujours traité avec une extrême bienveillance (2). C'était là, du reste, une de ces situations où la pureté des intentions et la loyauté des actes ne suffisent pas toujours, et avec raison, pour satisfaire les âmes délicates. Ces bruits ayant trouvé crédit auprès de l'évêque d'Orléans, Jonas, Servat-Loup, qui tenait à l'estime de ce prélat, crut devoir lui écrire pour justifier sa conduite. « Je ne sais, lui disait-il, quelle relation infidèle on vous a faite, à propos de notre ancien abbé : comme je crains qu'elle ne prévale

(1) Epist. 11.

(2) MIGNÉ, *Patrologie*, t. CXIX, p. 450.

plus tard dans votre esprit, je vais exposer à votre sainteté toute la vérité sur ce qui s'est passé. Le roi, après avoir parlé de notre abbé en termes qu'il faut ensevelir dans l'oubli, a défendu qu'on le laissât plus longtemps dans le monastère. De retour au couvent, je fis connaître à l'abbé cette décision le plus doucement que je pus ; on lui donna des hommes pour escorte, des chevaux, des vêtements et de l'argent pour le voyage ; comme un ordre du roi m'obligeait à partir le second jour avant les kalendes de décembre, je décidai qu'il sortirait du monastère avant le troisième jour qui précède les nones de ce mois. Je me présentai, en effet, ce jour-là, comme je l'espérais : après les compliments d'usage, le roi me demanda ce que j'avais fait de notre abbé ; moi, qui croyais qu'il s'était conduit comme il avait été convenu entre nous, je répondis que j'avais exécuté la décision qu'on avait prise à son égard. Ayant pris congé du roi, comme j'approchais du monastère, la veille des ides de décembre, j'appris que l'abbé y était resté. Je fus très-inquiet de trouver les choses autrement que je l'avais dit au roi, notre seigneur. Je lui envoyai quelqu'un, pendant la nuit, pour lui dire honnêtement de partir à la pointe du jour ; car il n'était pas convenable, ni

que je différasse mon entrée, ni que je le trouvasse là, contre l'ordre de notre seigneur. Il me fit répondre qu'il partirait le lendemain. Pour ne fournir aucun prétexte à la calomnie, je lui mandai que mon entrée n'aurait lieu qu'après son départ. Il quitta le monastère, emportant tout ce que je lui avais donné et ce que j'y avais ajouté. Je fis savoir aux amis que j'avais au palais ce qui s'était passé, et je saisis un moment favorable pour en parler à notre seigneur, prévoyant les mensonges qu'on débiterait : tout le monde approuva ma conduite (1). »

Le monastère de Ferrières était renommé pour le savoir et la sainteté (2) ; cette réputation grandit encore sous la direction de Servat-Loup. Depuis son retour de Fulde, il y avait enseigné les lettres profanes ; devenu abbé, il redoubla de zèle dans l'accomplissement de cette tâche, malgré les devoirs souvent pénibles de sa charge. L'abbaye de Ferrières était obligée au service militaire envers le roi, et c'était l'abbé qui devait conduire les hommes à la guerre (3). Vainement Servat-Loup

(1) Epist. 21.

(2) *Patrologie*, t. CXIX, p. 450.

(3) Epist. 24.

sollicita l'exemption de ce service par l'entremise de ses amis. « Comme vous le savez, leur disait-il, je n'ai pas appris à donner des coups et à les parer; j'ignore tous les détails du service dans l'infanterie et dans la cavalerie. D'ailleurs, notre roi n'a pas seulement besoin d'hommes de guerre; si une expédition survient, veuillez rappeler au roi, et au besoin, qu'Hincmar lui dise, que s'il ne fait pas grand cas de mes travaux, il daigne au moins prendre en considération ma profession et m'imposer des obligations qui soient d'accord avec elles (1). » Les incursions incessantes des Normands, les révoltes des Aquitains et des Bretons, ne permirent pas à Charles-le-Chauve de se rendre à ses vœux. Dans une expédition contre les Aquitains, l'an 844, Servat-Loup fut fait prisonnier au combat d'Angoulême, qui coûta la vie à deux abbés et à plusieurs personnages considérables (2). Grâce au comte d'Angoulême, Turpion, il put rentrer au monastère de Ferrières, après un mois de captivité (3).

Comme abbé, Servat-Loup fit preuve tout à la

(1) Epist. 78.

(2) Epist. 91.

(3) *Annales ord. Benedict.*, t. II, l. 53, p. 648.

fois de sagesse et de fermeté : il conserva intacts les biens et les privilèges du monastère contre les envahissements de la féodalité et contre les prétentions de l'épiscopat. A l'intérieur, il fit observer la règle de Saint-Benoît, dans toute sa rigueur : mais, en même temps, il sut tempérer la sévérité par une équitable bienveillance ; il appuyait de son crédit et de sa recommandation ceux qui, par leurs lumières, pouvaient aspirer aux dignités de l'Eglise (1) ; il préparait à ceux que leur piété conduisait à Rome, une route facile et un accueil favorable par ses lettres au pape et aux évêques de la Gaule et de l'Italie (2) ; enfin, dans ces temps pleins de dangers et de misère, il pourvoyait à la sécurité et aux besoins de tous, avec une vive sollicitude (3). Cette administration ferme et paternelle lui mérita d'être nommé abbé du monastère de Saint-Amand, dignité qu'il refusa (4), et d'être délégué par Charles-le-Chauve, avec l'évêque de Troyes, saint Prudence, pour rétablir la discipline dans les monastères de la Bourgogne. Ce prince lui donna bien d'autres marques

(1) Epist. 122.

(2) Epist. 101, 102, 103.

(3) Epist. 123.

(4) Epist. 18.

d'estime et de confiance : l'an 847 , il l'emmène au congrès de Marsna , où il allait traiter de la paix avec ses frères Lothaire et Louis-le-Germanique (1); l'an 849, il l'envoie à Rome traiter quelques affaires ecclésiastiques auprès du pape Léon IV (2); la même année, il le mande à l'assemblée de Bourges, pour avoir son opinion sur la fameuse question du libre arbitre et de la prédestination, qui avait été soulevée par le moine Gottscalck et qui divisait les évêques de la Gaule ; l'an 858, il le députe comme négociateur auprès de son frère Louis-le-Germanique qui avait envahi ses Etats (3). Assurément, l'abbé de Ferrières n'eut pas dans le gouvernement le crédit et l'influence de l'archevêque de Reims, Hincmar ; mais ces missions prouvent la haute opinion que Charles-le-Chauve avait de sa capacité et de ses lumières. Dans ses fréquents voyages au palais, Servat-Loup contracta d'illustres amitiés ; la reine Irmintrude confiait à sa plume élégante et facile le soin de répondre aux lettres qui lui étaient adressées (4). Les honneurs de l'épiscopat n'étaient

(1) Epist. 50, 59, 60.

(2) Epist. 103.

(3) Epist. 116.

(4) Epist. 89, 93.

point au-dessus du mérite de l'abbé de Ferrières ; sa naissance et la faveur dont il jouissait auprès de Charles-le-Chauve lui en aplanissaient le chemin ; il préféra néanmoins rester fidèle à sa profession, qu'il regardait comme la vie religieuse par excellence (1). On voit par ses lettres aux archevêques de Reims, de Tours et de Sens, aux évêques d'Orléans, de Paris, de Troyes, d'Auxerre, de Besançon, de Noyon, de Beauvais et de Laon, en quelle estime étaient son caractère et sa science théologique auprès des prélats du nord de la Gaule. Pendant vingt-deux ans, il fut, en quelque sorte, l'interprète obligé de leurs décisions, dans les synodes et les conciles (2). L'an 844, il dressa les canons du concile de Verneuil (3) ; l'an 853, le concile de Paris, composé des évêques de quatre provinces, le chargea de rédiger la lettre synodale qui invitait le duc de Bretagne, Noménoé, à cesser ses ravages, à reconnaître l'autorité de Charles-le-Chauve et à rétablir sur leurs sièges les évêques bretons qu'il avait fait déposer comme simoniaques (4) ; l'an 856, il reçut du clergé de Paris

(1) Epist. 29.

(2) Epist. 60.

(3) Epist. 42.

(4) Epist. 84.

la mission d'annoncer à l'archevêque de Sens et à ses suffragants l'élection de l'évêque Enéas (1). L'an 859, il assista au concile de Savonnières, devant lequel Charles-le-Chauve poursuivit l'archevêque de Sens, Wénilon, comme coupable de trahison. L'archevêque de Tours, Hérard, qui avait été chargé de notifier à ce prélat la citation du concile, lui ayant donné à entendre que l'abbé de Ferrières avait demandé sa déposition, Servat-Loup, averti un peu tard, s'empessa d'écrire à Wénilon cette lettre, où éclate le cri de l'honnêteté indignement calomniée : « Je ne suis point surpris que vous ayez été abusé aussi longtemps par le mensonge d'un évêque métropolitain, quand David s'est laissé, un moment, tromper par la calomnie d'un mauvais serviteur. Le serviteur fut puni par la perte de la moitié des biens qui lui avaient été donnés : un évêque ne doit-il pas craindre d'être entièrement privé des promesses célestes ; car, d'après le témoignage du sage Salomon, l'âme de Dieu déteste celui qui sème la discorde parmi ses frères... Comment aurais-je pu devenir assez pervers pour désirer la déposition de celui qui m'a donné la consécration di-

(1) Epist. 98.

vine? J'en atteste sans crainte celui qui nous jugera l'un et l'autre; depuis le jour où vous avez été investi de l'autorité, je n'ai pas cessé de faire des vœux pour votre avancement en sainteté et en honneur : j'ai toujours été prêt, s'il vous arrivait quelque malheur, Dieu vous en préserve! et que ma situation ne changeât pas, à vous aider, suivant mes forces, et à vous prouver, de toutes les manières, la sincérité de mon attachement. Si je me sentais coupable d'un acte de perfidie, je ne chercherais pas à cacher un tel crime sous des dénégations, j'avouerais sans détour et je tâcherais d'obtenir mon pardon... Plaise à Dieu, qui plus tard manifestera la vérité de mes paroles, la mettre maintenant au grand jour et, comme prix de mon innocence, rendre indissoluble votre affection pour moi (1). » L'archevêque de Sens reconnut qu'il avait été trompé; il rendit à l'abbé de Ferrières son estime et son amitié. Servat-Loup fit encore partie, l'an 862, du synode de Pistes, et il rédigea la sentence que ce concile prononça contre l'évêque du Mans, Robert.

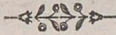
C'est à cette année que l'on rapporte généralement la mort de l'abbé de Ferrières. Dès lors,

(1) Epist. 124.

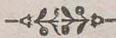
on ne voit plus figurer son nom dans les assemblées ecclésiastiques, et aucune de ses lettres ne fait mention d'événements postérieurs à cette époque. Humaniste et homme d'église par vocation, homme de guerre par nécessité, conseiller de Charles-le-Chauve, lié avec les personnages les plus considérables de la Gaule, Servat-Loup, dans ces diverses positions, a beaucoup vu des choses de son temps : et comme à la droiture du caractère, il joignait les lumières d'un esprit cultivé, ses lettres occupent, à juste titre, une place importante parmi les monuments historiques du ix^e siècle.



on ne voit pas que dans les années
 les plus prospères, et que les
 tentatives de révolte tentent à cette époque.
 que. Il n'est pas facile d'être par occasion
 l'œuvre de l'œuvre par nécessité, conseil de
 l'œuvre de l'œuvre, de avec les personnes les
 plus considérables de la classe, et les
 les diverses positions, à l'œuvre en des classes
 dans les années : et comme à un instant de l'œuvre
 l'œuvre, il faut se limiter à un seul œuvre,
 les tentatives de l'œuvre à l'œuvre, les tentatives
 sont les tentatives de l'œuvre, les tentatives de l'œuvre, ou
 les tentatives de l'œuvre, les tentatives de l'œuvre, ou



PREMIÈRE PARTIE.



THE BIRMINGHAM PARTY

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

II.

Un des faits qui frappent le plus vivement l'esprit, lorsqu'on lit les lettres de l'abbé de Ferrières, c'est la crise que le clergé régulier de la Gaule eut à subir au moment où les divers éléments, qui composaient l'empire carlovingien, se transformèrent pour constituer la société du moyen-âge. La féodalité, la royauté, l'épiscopat et les Normands, tout semble conspirer la ruine des monastères : les seigneurs envahissent leurs biens ; le roi les accable sous le poids du service militaire, pour les besoins de la lutte qu'il soutient contre les ennemis du dedans et du dehors ; les évêques attaquent les privilèges qui leur assuraient une sorte d'indépendance ; enfin, les Normands les pillent et les bouleversent de fond en comble, partout où ils portent leurs courses dévastatrices.

I. — Du v^e au viii^e siècle, l'esprit religieux des peuples et la dureté des temps avaient contribué à augmenter le nombre des monastères ; la piété des fidèles et des rois les avait richement dotés ; et Charlemagne, par la création des écoles conventuelles, en avait fait des foyers d'instruction et de lumières. Chaque monastère formait une petite société soumise à un régime, qui offrait le mélange du despotisme et de la liberté. L'abbé était élu par tous les moines (1). Comme chef de la communauté, il jouissait d'une autorité absolue ; c'était lui qui administrait les biens, et qui avait la libre dispensation des revenus du monastère (2). Dans certain cas, il consultait les membres de la communauté, mais lui seul décidait (3). En général, ces petites sociétés pouvaient se suffire à elles-mêmes ; pour les besoins du culte, elles avaient une église et un prêtre choisi dans leur sein ; pour les besoins matériels, des métairies, qui étaient exploitées par des colons et des serfs (4) ; les métiers comme les arts étaient cultivés par les moines ou leurs serviteurs ; ils fabriquaient des étoffes de

(1) Epist. 40.

(2) Epist. 51.

(3) Epist. 109.

(4) Epist. 21.

lin et de laine ; ils travaillaient la pierre , le bois et le fer (1) ; ils façonnaient l'ivoire , l'argent et l'or , et taillaient les pierres précieuses (2) ; pour les besoins intellectuels , il y avait des écoles où les lettres sacrées et profanes étaient enseignées. Cependant , les monastères dépendaient , sous quelques rapports , de l'Eglise et de l'Etat. Ils étaient soumis à la juridiction spirituelle et à la surveillance de l'évêque , dans le diocèse duquel ils étaient situés ; aucun moine ne pouvait voyager sans son consentement (3). Quant au roi , ils lui devaient pour les terres qu'ils avaient reçues de lui ou de ses prédécesseurs , les uns des prières , les autres des présents annuels , les autres le service militaire (4). Le roi confirmait l'élection de l'abbé ; dans certains cas , il pouvait le déposer. Pour tout le reste , les monastères jouissaient d'une liberté à peu près complète. Cette existence presque indépendante de la société civile et religieuse , bonne peut-être , dans les temps calmes , était pleine de périls dans les temps de trouble et d'anarchie ; car elle laissait le clergé régulier

(1) Epist. 75, 111.

(2) Epist. 22, 96.

(3) Epist. 101, 102.

(4) Epist. 24, 32.

sans appui contre l'avidité des seigneurs et contre les caprices ou les exigences arbitraires du pouvoir; c'est ce qui arriva, après la mort de Louis-le-Débonnaire (1). Les seigneurs, à la faveur des discordes civiles qui armèrent alors les fils de ce prince les uns contre les autres, cherchèrent non-seulement à se soustraire à l'autorité du roi, mais encore à s'agrandir aux dépens des monastères. Les plus hardis et les plus puissants envahissaient à force ouverte les terres qui étaient l'objet de leur convoitise; les autres fabriquaient de faux titres, ou bien employaient l'intrigue pour surprendre au roi une concession régulière (2). L'abbaye de Ferrières eut, comme la plupart des monastères, à disputer ses biens à l'avidité des seigneurs. L'histoire de cette lutte, qui remplit une partie de la correspondance de Servat-Loup, est un monument curieux de l'esprit d'envahissement de la féodalité naissante, de la faiblesse de la royauté et de l'instabilité des biens de l'Eglise, dans la seconde moitié du ix^e siècle.

(1) Epist. 11. — Servat-Loup, à propos de l'usurpation des biens des monastères par les seigneurs, écrivait à l'empereur Lothaire : « Hoc scandalum vestro tempore capit. »

(2) SIMOND, t. III, *Concilia antiqua Gallie*: Concil. ad Theodonis villam, capit. 5, p. 11. Concilium Vernense II, canon 12, an 844, p. 17.

La celle de Saint-Josse, située sur les bords de la Canche, à quelques lieues d'Étaples, appartenait aux moines de Ferrières. C'était une de ces petites abbayes que les couvents possédaient dans divers cantons. Chaque année, les moines y faisaient la récolte des produits du sol, et l'envoyaient au siège de la communauté (1). La celle de Saint-Josse fournissait au monastère de Ferrières de la cire pour l'église, des vêtements, des légumes, du poisson et du fromage pour l'entretien des moines et de leurs serviteurs (2). A la demande de l'impératrice Judith, Louis-le-Débonnaire avait fait don de cette abbaye aux moines de Ferrières, « afin, disait l'acte de donation, qu'étant à l'abri du besoin, ils servent Dieu dans le monastère, exercent dans la celle l'hospitalité envers les étrangers, et prient avec amour pour le salut et le bonheur des donateurs (3). » Les moines de Ferrières jouirent paisiblement de la pieuse libéralité de ce prince pendant toute la durée de son règne; mais, à la faveur des troubles qui suivirent sa mort, un seigneur, nommé Rhuoding, parvint à se faire don-

(1) DUCANGE, *Glossarium*, t. II, p. 472.

(2) Epist. 45.

(3) Epist. 71.

ner par Lothaire la celle de Saint-Josse; il avait sans doute produit de faux titres; car lorsque les moines réclamèrent en invoquant l'acte de donation de Louis-le-Débonnaire, il les traita d'imposteurs. Le monastère de Ferrières avait embrassé le parti de Lothaire, dans la lutte que ce prince soutenait contre ses frères Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve. Les moines s'autorisèrent de leur dévouement pour lui dire : « Quand même votre père ne nous aurait pas fait ce don, nous avons travaillé et nous travaillons avec tant de zèle pour vous, que si nous demandions à votre excellence cette même abbaye ou quelque chose de plus, nous avons tous l'espoir que vous ne nous le refuseriez pas (1). » Lothaire fit droit à leur réclamation.

Les moines de Ferrières, étant rentrés en possession de la celle de Saint-Josse, s'empressèrent, lorsque la bataille de Fontanet eut fait passer le diocèse de Sens sous l'autorité de Charles-le-Chauve, de lui demander un diplôme qui confirmât l'acte de donation de son père. L'abbé Odon, partisan de Lothaire, avait été déposé, et Servat-Loup lui avait succédé du consentement de

(1) Epist. 11.

la communauté. Le crédit et la réputation du nouvel abbé de Ferrières auraient été sous un prince ferme un gage de sécurité pour l'avenir ; mais la jeunesse de Charles-le-Chauve et la faiblesse de son caractère encourageaient l'audace des seigneurs. Ce prince, cédant bientôt à de vives sollicitations, donna la celle de Saint-Josse au comte Odulph, un protégé de la reine Irmintrude (1). Loup, de son côté, avait de puissants protecteurs : c'étaient Louis, abbé de Saint-Denys, parent de Charles-le-Chauve, Adhalard, oncle de la reine et comte du palais, et le célèbre archevêque de Reims, Hincmar. Néanmoins, après une année de sollicitations et de démarches, il ne put obtenir qu'une promesse conditionnelle de restitution. Charles-le-Chauve, par un acte daté de la quatrième année de son règne (844), s'engageait à remettre le monastère de Ferrières en possession de la celle de Saint-Josse, à la mort du comte Odulph, ou lorsque ce seigneur aurait été pourvu d'un autre bénéfice (2). La première de ces éventualités pouvait se faire attendre longtemps ; quant à la seconde, elle dépendait des circonstances et

(1) Epist. 71.

(2) *Annales ordinis Benedict.*, t. II, p. 680.

des dispositions du roi ; mais le comte du palais Adhalard devait mettre à profit les occasions favorables qui se présenteraient, et veiller à ce que personne ne desservît auprès de Charles-le-Chauve les moines de Ferrières (1). Afin de rendre plus facile la tâche de ses protecteurs, Servat-Loup redoubla de zèle pour le service du roi ; il remplit en Bourgogne une mission qui lui causa beaucoup de peines et de fatigues ; car, dans une de ses lettres, il se plaint d'y avoir perdu dix chevaux (2) ; la même année il prit part à l'expédition d'Aquitaine, qui se termina par la désastreuse bataille d'Angoulême, où il fut fait prisonnier (3). Il était à peine sorti de captivité, et commençait à goûter un peu de repos, lorsqu'il apprit que le monastère même de Ferrières était l'objet de la convoitise et le but des intrigues de quelques laïques, et, bientôt après, qu'il avait été donné à un laïque, Egilbert. La lettre par laquelle il prie le chancelier Louis de conjurer ce nouveau danger, exprime vivement l'indignation qu'il ressentait de cette injustice : « Venez à mon aide, lui disait-il, vous

(1) Epist. 88.

(2) Epist. 32.

(3) Epist. 91.

qui connaissez et ma fidélité et mes services, et qui comprenez quelle indignité il y a, je ne dis pas à me préférer, mais même à me comparer Egilbert (1). »

Cette affaire n'ayant pas eu de suites, Servat-Loup, pressé par les besoins de son monastère, écrivit à Charles-le-Chauve pour lui rappeler sa promesse et lui signaler les fâcheuses conséquences de l'acte de spoliation qui avait privé les moines de Ferrières des revenus de la celle de Saint-Josse. « Depuis trois ans, lui disait-il, les serviteurs de Dieu, qui prient assidûment pour vous, ne reçoivent plus les vêtements qui leur étaient distribués, suivant l'usage, et ceux que la nécessité les oblige de porter sont usés et pour la plupart raccommodés. Ils vivent de légumes achetés, et ils n'obtiennent que bien rarement du poisson et du fromage ; leurs serviteurs ne reçoivent pas les vêtements qui leur sont dus : tout cela nous était fourni par la celle de Saint-Josse : les soins que l'on y donnait aux voyageurs d'outre-mer et aux pauvres, ont cessé : le service de Dieu y est négligé : que Dieu ne vous en rende pas responsable ! outre la détresse commune et les soucis qui

(1) Epist. 92.

tiennent à ma charge, un poids accablant de honte retombe sur moi. En effet, ce que les autres abbés ont obtenu de la munificence impériale pour l'affermissement de notre communauté, moi, comme si j'étais le plus vil et le plus inutile de tous, je l'ai perdu; cependant j'ai l'espoir de le recouvrer par mon dévouement, puisque, Dieu m'en est témoin, je ne me suis pas conduit envers vous de manière à mériter de faire cette perte; d'ailleurs, vous m'avez fait une promesse à laquelle vous ne pouvez pas manquer. Je vous prie donc de ne pas tarder davantage à faire droit à nos légitimes réclamations; daignez pourvoir immédiatement à vos intérêts et aux nôtres, pour que Dieu vous soit favorable, et que nous-mêmes, les plus humbles de vos serviteurs, nous ayons plus de zèle à le prier en tout temps pour vous (1). » Les démarches de l'abbé de Ferrières étaient alors secondées par les protestations de l'épiscopat contre l'envahissement des propriétés de l'Eglise. Le concile de Thionville, de l'an 844, qui se tint en présence de Lothaire, de Louis-le-Germanique et de Charles-le-Chauve, invita ces trois princes à rétablir les monastères dans leurs biens; deux

(1) Epist. 71.

mois plus tard, le synode de Verneuil adressait à Charles-le-Chauve et aux seigneurs, qui avaient usurpé des biens ecclésiastiques, une admonition pleine de reproches et de menaces. Mais la volonté du roi était enchaînée par les difficultés de sa situation. Faire droit aux réclamations des évêques, c'était mécontenter les seigneurs; or, l'état de la Gaule rendait leur concours de plus en plus nécessaire à la royauté : au midi, les Aquitains soutenaient les prétentions de Pépin à l'héritage de son père ; à l'ouest, le duc des Bretons, Noménoé, inquiétait sans cesse la Marche Neustrienne; et tout le littoral de l'embouchure de la Garonne à celle de l'Escaut était en proie aux dévastations des Normands. Au commencement de l'année 845, une flottille, composée de cent vingt navires et commandée par le fameux roi de mer, Ragnar, remonta la Seine et assiégea Paris : Charles-le-Chauve, mal secondé par les seigneurs, acheta, moyennant sept mille livres, la retraite des pirates (1). Sous le coup de cette humiliation, et pressé par l'archevêque de Reims, Hincmar, il promit, dans l'église du monastère de Saint-Denis, de restituer au clergé les biens dont on

(1) *Annal. ordin. Benedict.*, t. II, p. 637

l'avait dépouillé (1). Cette promesse solennelle et les preuves de dévouement que l'abbé de Ferrières donna à Charles-le-Chauve, en lui envoyant des présents et une lettre de condoléance, après la défaite que ce prince essuya la même année en Bretagne, semblaient garantir le succès de nouvelles démarches. Par l'entremise du chancelier Louis, qui dut mettre sous les yeux du roi le tableau de la détresse toujours croissante des moines de Ferrières, Servat-Loup sollicita la prompte restitution de la Celle de Saint-Josse. Son attente ayant été trompée, il eut recours au crédit déjà tout puissant de l'archevêque de Reims, Hincmar. Sa lettre à ce prélat trahit tout à la fois et l'indignation et le découragement que lui causaient tant d'efforts inutiles. « Accablé sous le poids des besoins, lui disait-il, je songe parfois à me démettre des fonctions où j'ai été appelé par le suffrage de mes frères; ce qui m'en détourne, c'est la fatale avidité des laïques et la crainte d'être accusé de lâcheté, si j'abandonnais mes frères dans un si pressant besoin. Après avoir servi le roi selon mes forces et au-delà même de mes forces, quand je prie toujours pour lui avec ardeur, non-seule-

(1) Epist. 32, 42.

ment je n'ai rien obtenu pour accroître les modestes ressources de notre monastère, mais encore j'ai subi la honte de voir donner à un laïque la meilleure partie de ses biens, non à gouverner, mais à bouleverser. » Les seigneurs foulaient outre mesure les propriétés ecclésiastiques qu'ils avaient envahies ou qu'ils avaient arrachées à la faiblesse du roi : déjà l'abbé de Ferrières avait été obligé d'employer l'intervention de l'abbé de Saint-Martin de Tours, Hugon, pour réprimer la rapacité du comte Odulph (1). Examinant ensuite les titres de ce seigneur à la faveur de Charles-le-Chauve, il ajoutait : « Quels si grands services ce laïque lui a-t-il rendus ? a-t-il soumis à ses lois quelque nation barbare ou apaisé les discordes de l'empire ? Si le roi se fût acquitté envers Dieu pleinement et sans acception de personnes, de la promesse par laquelle il s'était lié sous votre inspiration, je crois, dans l'église de Saint-Denys, ou plutôt, s'il avait commencé par s'en tenir aux décisions qui avaient été rendues dans le concile de Verneuil, il règnerait déjà en paix (2). » Cette opinion était partagée par tout le clergé ; et l'abbé

(1) Epist. 88.

(2) Epist. 44.

de Ferrières, en conseillant à ses protecteurs d'employer l'autorité de la religion pour vaincre les hésitations de Charles-le-Chauve, ne fait que suivre l'exemple donné par l'épiscopat (1). Au concile de Meaux, qui se tint l'an 846, les évêques publièrent des canons, par lesquels ils excommuniaient les injustes détenteurs des terres ecclésiastiques et les usufruitiers des précaires, qui ne payaient pas la dîme et la neûme aux églises propriétaires. Mais les seigneurs, dans un plaïd où les évêques ne furent point appelés, choisirent parmi les canons de ce concile ceux qui leur convenaient, et signifièrent aux évêques que ni le roi ni eux n'observeraient les autres. « Jamais, dans les temps chrétiens, dit l'annaliste de Saint-Bertin, on n'avait montré si peu de respect pour la dignité épiscopale (2). »

Les seigneurs avaient évidemment, dans cette circonstance, imposé leur volonté à Charles-le-Chauve. L'abbé de Ferrières soupçonnait avec raison que le véritable motif qui empêchait le roi de se rendre aux vœux du clergé était la crainte

(1) D. BOUQUET, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. VII, p. 64.

(2) SIRMOND, t. III, p. 63, *Capitula excerpta in villa Sparnaco*.

que lui inspirait la féodalité ; mais, lorsqu'il semble croire que Charles-le-Chauve, aidé des conseils de l'archevêque de Reims, pourrait lui-même décider les seigneurs par des considérations religieuses à restituer les biens de l'Eglise qu'il leur avait distribués (1), il tombe dans une étrange illusion, surtout après ce qui s'était passé au plaid d'Epernay ; et, lorsqu'il écrit au roi : « Dieu sait quelle puissance il vous a donnée ; ne tremblez pas là où il n'y a rien à craindre (2), » il n'a pas une idée bien nette de la situation dans laquelle se trouvait la royauté ou, dans l'intérêt de sa demande, il flatte le pouvoir en lui supposant une force qu'il n'a pas. Placé entre les réclamations des évêques et les menaces des seigneurs, Charles-le-Chauve faisait aux uns des promesses qui ne blessaient pas les autres, parce qu'ils savaient qu'il n'agirait pas sans leur consentement. Les événements, dont une partie de la Gaule était alors le théâtre, fournirent au roi un prétexte spécieux pour ajourner encore les espérances de l'abbé de Ferrières ; un certain nombre de Bretons abandonnait la cause de Noménoé ; les Aquitains se

(1) Epist. 44.

(2) Epist. 43.

séparaient de Pépin, et les Normands venaient de faire une descente entre Saintes et Bordeaux et de tuer le duc des Vascons, Siguin (1). Ne fallait-il pas ménager les seigneurs, dont le concours était nécessaire pour repousser les pirates et pour réduire deux provinces jusqu'alors insoumises ? Mais, Servat-Loup, qui était obligé de solliciter des secours auprès de l'archevêque de Reims pour nourrir les moines de Ferrières (2), écrivit à Charles-le-Chauve cette lettre, monument précieux de la foi naïve du temps et de l'ascendant que le clergé cherchait à prendre sur les consciences dans les choses de l'ordre temporel : « Grand roi ! quoique, jusqu'ici, ni mon silence, ni mes paroles, ni mes lettres, n'aient rien obtenu, cependant, je n'ose point rester en repos, parce que la cause que je plaide est celle de Dieu. Au nom de votre salut et de votre bonheur, je vous supplie de vous tirer vous-même du danger où vous êtes, et, suivant vos fréquentes promesses, de me soulager d'un très-rude labeur, moi le plus dévoué de vos serviteurs. Ce que votre père, d'heureuse mémoire, sur les instances de votre glorieuse mère,

(1) Epist. 51.

(2) Epist. 49.

a donné pour la rédemption de leurs âmes aux pèlerins et aux serviteurs de Dieu, les moines de Ferrières, qui depuis quatre ans éprouvent toutes sortes de privations, le réclament par mon intermédiaire, puisqu'ils ne peuvent se présenter tous ensemble. Ils disent qu'il est injuste que vous leur fassiez endurer la faim et le froid, quand ils sont obligés de prier assidûment pour votre salut dans ce monde et dans l'autre : ils ajoutent que vous n'obtiendrez jamais le bonheur que vous désirez, si vous ne regagnez l'amitié de notre petit Pierre (ces mots d'une tendresse familière s'appliquent au prince des apôtres, sous l'invocation duquel était placé le monastère de Ferrières), et gardez-vous de croire que ceci soit un jeu : nos vieillards affirment sérieusement qu'ils ont appris par leur propre expérience, et que dans leur enfance ils ont entendu dire aux plus âgés, que tous ceux qui ont causé un grave préjudice au monastère et ne l'ont pas promptement réparé, ont encouru une grande disgrâce ou perdu la santé et même la vie. Ne compromettez pas votre bonheur ni en cela ni en rien de semblable : prenez en considération la détresse des serviteurs de Dieu : ne mettez pas en péril votre salut : acquittez-vous envers Dieu, pendant que vous le pouvez, de toutes vos pro-

messes. Chaque jour, vous approchez, à grands pas, avec nous, de son redoutable tribunal, où chacun sera traité, suivant ses mérites, sans égard ni pour la dignité ni pour la personne. La durée de cette vie est courte et incertaine : la mort emporte, tous les jours, des hommes plus jeunes que vous. Dieu lui-même fait cette promesse et cette menace : Je glorifierai celui qui me glorifie : mais ceux qui me méprisent seront voués à l'ignominie. Vous avez atteint l'âge mûr, ne craignez pas pour affermir votre trône de rendre justice (1). Seigneur, mon roi, rappelle-toi ma première exhortation ; considère que tu es père et que tu éprouves encore de grandes difficultés. Conduis-toi donc envers tout le monde de telle sorte que les gens de bien désirent et souhaitent de te voir heureux et prospère comme aïeul, et après cette vie, en possession de la céleste patrie (2). »

Charles-le-Chauve ne s'offensa point de la liberté de ce langage ; il estimait les lumières et le caractère de l'abbé de Ferrières ; il l'invita, l'année suivante (847), à l'accompagner au congrès de Marsna,

(1) Pour donner plus d'autorité à ses dernières paroles, Loup change de nombre.

(2) Epist. 35.

où il devait s'entendre avec ses deux frères, Lothaire et Louis-le-Germanique, pour rétablir entre eux la paix et la concorde, et pour trouver un remède aux désordres et aux maux qui affligeaient l'empire carlovingien (1). Servat-Loup accepta, dans l'espoir que ce voyage pourrait contribuer au succès de sa demande (2). L'argent lui manque, il écrit des lettres pressantes à ses amis et à ses protecteurs (3). Avec les secours qu'il reçoit de l'archevêque de Reims, il pourvoit aux besoins des moines de Ferrières, pendant son absence; il pourvoit aussi à leur tranquillité, par des instructions et des mesures pleines de sagesse et de fermeté. Il y a des moines chancelants, il les rassure; il y a des empiètements à craindre de la part de l'envahisseur, il anime la communauté de son énergie, et l'exhorte à résister, dans les limites de la loi, à tout acte de violence (4). Pendant quatre mois, l'abbé de Ferrières ne quitta pas un seul jour le cortège royal (5). Le résultat de ce voyage ne répondit pas à son attente. A son retour, il

(1) Epist. 50.

(2) Epist. 59.

(3) Epist. 50.

(4) Epist. 51.

(5) Epist. 59.

écrivit à l'abbé de Prum, Marcward : « L'abondance des promesses nous fait concevoir , chaque jour , de nouvelles espérances ; mais la fin de cette affaire , comme de toutes choses , est incertaine (1). » Charles-le-Chauve , prétextant l'absence du comte Odulph , que l'on disait malade , ajourna encore la restitution de la Celle de Saint-Josse (2). L'abbé de Ferrières avait épuisé le crédit des protecteurs qu'il avait au palais. Son parent Marcward jouissait de la confiance de Charles-le-Chauve. Ce prince ayant laissé entrevoir qu'il ferait beaucoup pour l'abbé de Prum , s'il venait au palais , Servat-Loup , au nom de l'amitié qui les unissait , et de l'attachement qu'il avait dû conserver pour le monastère de Ferrières , où il avait passé sa jeunesse , pressa vivement Marcward de se rendre au désir du roi : « Lié par toutes les promesses qu'il a faites , lui écrivait-il , il manquera de prétexte pour en différer l'exécution (3). » Il ne paraît pas que l'intervention de l'abbé de Prum ait eu le succès qu'espérait l'abbé de Ferrières ; car il s'écoula encore un an , avant que son monastère rentrât en

(1) Epist. 60.

(2) Epist. 55.

(3) Epist. 55.

possession de la Celle de Saint-Josse (1). Charles-le-Chauve pourvut-il le comte Odulph d'un autre bénéfice? ou la mort de ce seigneur affranchit-elle le roi de cette obligation? La correspondance de Servat-Loup ne donne aucun renseignement sur les derniers incidents de cette longue et laborieuse négociation. L'acte de spoliation commis au préjudice des moines de Ferrières n'était pas un fait isolé. Les Capitulaires de Charles-le-Chauve et les autres monuments de cette époque prouvent qu'un grand nombre de monastères furent alors dépouillés de leurs biens. Lorsqu'on voit Servat-Loup, qui avait la faveur du roi et la protection de hauts personnages, n'obtenir justice qu'après six ans de démarches et de sollicitations, on est en droit de supposer que ces biens restaient presque toujours entre les mains des envahisseurs. C'était ce même esprit de convoitise qui, dans le même temps, poussait les clercs du palais à se faire donner les biens, et les évêques à usurper la juridiction temporelle des monastères.

II. — Les clercs attachés à la chapelle du palais formaient comme un corps à part dans la société ecclésiastique. Vivant auprès du roi, ils prenaient

(1) Epist. 61.

des habitudes de luxe, et cherchaient à acquérir des richesses pour satisfaire leurs goûts et parvenir aux plus hautes dignités de l'Eglise. Leurs rapports fréquents avec les officiers du palais, et la facilité qu'ils avaient d'approcher la personne du souverain, leur permettaient de solliciter et d'obtenir plus aisément des grâces et des faveurs. Les biens des monastères et les honneurs de l'évêque, tel était le but de leur ambition. Louis-le-Débonnaire, malgré la faiblesse de son caractère, avait puisé dans ses sentiments religieux assez de force pour résister à leurs obsessions. « Il avait compris, dit l'abbé de Ferrières (1), que le clergé régulier ne pouvait se maintenir qu'autant qu'on le fortifiait, en augmentant ses ressources. » Mais dès les premiers jours de son règne, Charles-le-Chauve avait cédé aux sollicitations des clercs du palais, comme aux menaces des seigneurs. L'alarme s'était aussitôt répandue dans les monastères. L'abbé de Ferrières, Odon (2) écrivait au chancelier Louis : « Le bruit court parmi nous que les clercs du palais, qui ne songent qu'à satisfaire leur avarice par l'oppression des servi-

(1) Epist. 42.

(2) Epist. 24.

teurs de Dieu, convoient et demandent pour eux le domaine de diverses abbayes; nous supplions votre prudence de veiller sur nous, afin que notre pauvreté n'ait rien à craindre de ce côté. » La volonté du roi n'étant soumise à aucune contrainte dans cette lutte entre le clergé régulier et les clercs du palais, le succès dépendait uniquement du crédit et de l'habileté des sollicitateurs; mais les monastères retrouvaient souvent dans l'évêque l'avidité qu'ils avaient combattue dans le clerc du palais.

L'élection des évêques ne se faisait plus comme au temps de la primitive Eglise, par les suffrages réunis du peuple et du clergé. Le roi nommait aux évêchés: son choix fait, il en donnait avis au métropolitain qui examinait, en présence de ses suffragants, l'élu pour la doctrine et pour les mœurs, et lui conférait l'ordination. Le roi choisissait le plus souvent parmi les clercs de sa chapelle. Cette préférence, donnée aux clercs du palais, n'était pas, ce semble, toujours bien vue du clergé; car Charles-le-Chauve, en demandant l'ordination pour le clerc Godelsagus, qu'il avait élevé sur le siège de Châlons, a soin de faire remarquer au métropolitain que ce n'est ni une nou-

veauté, ni un acte de témérité de sa part, s'il prend au palais des clercs pour les mettre à la tête des églises les plus honorables ; que ce droit a été accordé à Pépin, par le pape Zacharie, dans l'intérêt même de la religion, afin que l'incapacité des évêques ne fût pas une cause de troubles et de désordres, comme cela était arrivé pour l'église d'Autun (1). Les clercs présentaient, sans doute, plus de garanties de capacité ; mais leur séjour au palais les préparait mal à la pratique des vertus épiscopales. La cupidité et l'ignorance, voilà les deux défauts que l'auteur de la vie de saint Maximin reproche aux évêques de ce temps. « Plût à Dieu, dit-il, que les hommes de nos jours vou-
lissent avoir les yeux sur saint Maximin et suivre son exemple ! (Saint Maximin avait refusé pendant longtemps les honneurs de l'épiscopat). On ne verrait pas des hommes esclaves de leurs passions, et complètement étrangers à la science des célestes oracles, acheter à prix d'argent les dignités ecclésiastiques, qui ne conviennent qu'au savoir et à la sainteté, et se charger d'un fardeau qui doit les accabler.... O temps dégénérés ! les ressorts de

(1) Epist. 81.

l'ancienne discipline sont déjà presque tous relâchés; on fait plus de cas des richesses que de la justice (1). »

Les évêques étaient alors d'autant plus portés à profiter des circonstances pour s'emparer des biens du clergé régulier, qu'ils cherchaient depuis longtemps à les confondre avec la masse des propriétés de l'Eglise. Pour échapper à cette espèce de spoliation, les monastères se plaçaient sous la protection du roi, qui leur délivrait des chartes de privilèges ou de liberté. Ces chartes garantissaient aux monastères le droit de nommer leur abbé et d'administrer leurs biens, et sans gêner en rien la juridiction de l'évêque pour ce qui touchait au spirituel, elles mettaient le temporel sous la surveillance du roi (2). Des missi choisis parmi les évêques et les abbés visitaient ces monastères. Ils faisaient leur rapport dans l'assemblée générale, et le roi prenait les mesures qu'il jugeait nécessaires pour la réforme des abus (3). Les chartes de liberté n'assuraient aux monastères qu'une indépendance tout-à-fait précaire; car le roi pou-

(1) *Patrologia*, t. CXIX. *Vita sancti Maximini*, c. 1.

(2) BALUZE, not. d. Epist. Lupi 12.

(3) Epist. 65.

vait les révoquer à son gré. Ainsi l'abbaye de Sainte-Colombe, qui avait des chartes scellées par des évêques, des rois et des empereurs, perdit et recouvra deux fois sa liberté pendant le règne de Charles-le-Chauve, et finit par tomber sous l'autorité des archevêques de Sens (1). Les évêques ne se bornaient pas à surprendre à la faiblesse du roi la révocation des chartes de liberté; ils fabriquaient de faux titres; ils employaient même la force pour s'emparer de l'administration des monastères.

Le sort des communautés qui avaient perdu leur indépendance, explique l'empressement du clergé régulier à se mettre sous la protection du roi. Servat-Loup, dont la plume était toujours prête à défendre les monastères contre leurs oppresseurs, quel que fût leur rang ou leur puissance, écrivait à l'évêque d'Auxerre, Héribold : « Un de vos moines, nommé Jean, se trouve, en ce moment, dans notre couvent; il y a été appelé pour quelque affaire pressante, par un frère de notre communauté; je l'ai retenu parce qu'il nous est utile, et que son monastère, comme nous l'avons appris, est en proie à la misère. Sur le

(1) Epist. 12.

bruit que vous avez ordonné d'y réunir les moines de toutes parts, j'adresse cette lettre à votre grandeur pour vous prier de me laisser ce moine, pendant quelque temps, et pour vous conjurer, autant que cela m'est permis, de venir en aide à ce monastère, suivant la bonté naturelle de votre cœur, et avec tout l'empressement que commande le devoir, autrement la détresse de nos frères, non-seulement nuirait à votre considération, mais encore provoquerait la colère de Dieu, dont le jugement se rapproche chaque jour de nous, et hâterait le moment infaillible de sa vengeance. Votre prudence n'a pas besoin qu'on lui rappelle avec quelle précaution il faut traiter les affaires de l'Eglise et le gouvernement des âmes. Songez à ces frères et à vous-même, afin que Dieu soit glorifié dans leur soulagement et dans votre bonté (1). » En général, les évêques détournaient à leur profit les revenus des monastères qui étaient devenus leur propriété, et laissaient les moines dans l'indigence; c'est ce qui faisait dire au pape Nicolas I, dans la lettre qu'il adressait aux prélats et aux seigneurs de la Gaule, pour leur annoncer qu'il avait pris les moines de Saint-Calais-du-Désert sous la protec-

(1) Epist. 19.

tion du Saint-Siège : « Chose pénible à dire ! les biens du Christ, la demeure des serviteurs de Dieu que les puissants de la terre avaient déclarés libres, les évêques s'efforcent de les réduire en servitude, non pour l'avantage des âmes, mais pour le faste du pouvoir et les profits de la cupidité (1). »

Les monastères qui jouissaient de l'indépendance n'étaient pas complètement garantis par leurs privilèges contre l'avidité des évêques. L'évêque exigeait des présents ou de l'argent de ces monastères, toutes les fois qu'ils avaient besoin de son ministère ; par exemple, pour la bénédiction d'une église ou d'un autel, l'ordination d'un prêtre ou de l'abbé, ou la consécration du saint-chrême. Dans ses visites, il mettait à leur charge ses dépenses et celles de sa suite : quelquefois ses agents abusaient de son autorité pour commettre sur les terres des monastères de véritables actes de déprédation. Ainsi, l'abbé de Ferrières était obligé de recourir à la protection de Charles-le-Chauve contre la rapacité d'un ancien clerc du palais, Agius, qui se servait du nom de l'évêque Jonas, son parent, pour piller et dévaster les petites fermes que le monastère de Ferrières possédait

(1) *Patrologia*, t. CXIX, p. 846. — *Epist. Nicolai pape.*

dans le diocèse d'Orléans; et quoique Servat-Loup eût fait preuve de beaucoup de longanimité, et que, par considération pour l'évêque d'Orléans, il eût retiré sa plainte, il encourait le blâme de ce prélat, comme si en dénonçant les torts d'Agius, il eût porté atteinte à la dignité de son caractère (1).

III. — La royauté, tout en protégeant le clergé régulier contre l'ambition des évêques, pesait elle-même lourdement sur les monastères, qui lui devaient le service militaire. Les prédécesseurs de Charles-le-Chauve n'avaient pas toujours usé de leurs droits : mais ce prince, soit pour subvenir aux nécessités d'une lutte sans relâche avec les Aquitains, les Bretons et les Normands, soit pour suppléer au mauvais vouloir des seigneurs, avait étendu l'obligation du service militaire à des monastères qui

(1) Epist. 21, ad Jonam. — Molestè vos tulisse mearum litterarum sententiam non medioeriter mirari soleo; cum si ea paulo diligentius consideretur, non modo dignitati vestræ nihil derogaverit, verum etiam detulerit plurimum quando id quod nos magna cogeat facere necessitas, ut vestra pace posset fieri exoravit..... Hinc fuit, quod propinqui vestri Agii vobis exposui, quæ à multis culparetur, immodicam rapacitatem..... Ut vere vobis confitear, quod cupio vos episcopaliter accipere, in urbe vestra et in villulis quas extrinsecus habeamus, nec tantum quidem nobis relictum est, unde familia viveret, agrique fenus acciperet.

en avaient été exempts jusque-là (1). Ce service, alors très-onéreux, parce que les hommes devaient s'équiper et s'entretenir à leurs frais (2), devenait, comme on le voit par plusieurs lettres de l'abbé de Ferrières (3), une charge accablante lorsqu'il était trop souvent exigé. « Voici bientôt deux ans, écrivait-il au chancelier Louis, que nos hommes seuls ou avec nous, supportent les fatigues d'une expédition générale : ils ont dépensé à cette obligation tout leur patrimoine : aussi succombent-ils sous le poids de la misère. Venez à leur aide, en leur faisant obtenir la permission de rentrer dans leurs foyers, pour qu'ils puissent respirer un peu et faire les préparatifs d'une nouvelle campagne (4). Quatre ans plus tard, Servat-Loup adressait à son protecteur une nouvelle requête; après lui avoir dépeint sous les plus sombres couleurs la détresse de son monastère, qu'il attribue aux exigences du service militaire, à une disette extraordinaire et à la perte de la Celle de Saint-Josse, il ajoutait : « J'ai tout perdu, comme vous le savez, dans la guerre d'Aquitaine; la mission

(1) Epist. 52.

(2) Epist. 115.

(3) Epist. 25, 52, 115, 114.

(4) Epist. 25.

que j'ai remplie en Bourgogne, l'année précédente, m'a coûté dix chevaux. Je vous ai dit quelle misère nous accable; je veux encore, s'il plaît à Dieu, enseigner ce que je sais et ce que je ne cesse d'apprendre; soumettez, je vous en prie, ces considérations au roi, moins la dernière, qui pourrait être jugée étrangère à l'intérêt public, quoiqu'elle soit la plus sérieuse de toutes. A moins de dépouiller quelque autel ou d'imposer à nos frères un régime intolérable, je n'ai pas de quoi rester dix jours à son service, jusqu'à ce que la nouvelle récolte m'en ait fourni les moyens. Néanmoins, je renonce, si vous y voyez du danger, à solliciter du repos pour mes hommes, quoique vous sachiez par vous-même combien il leur est nécessaire (1). » Sans aucun doute, les exigences du service militaire étaient pour les monastères une cause de gêne et de détresse : mais cela suffit-il pour justifier la vivacité des réclamations de l'abbé de Ferrières; tant que la royauté avait été forte et obéie, les hommes libres et les seigneurs avaient prêté leur concours pour comprimer les troubles du dedans et repousser les attaques du dehors, et le clergé régulier avait vu

(1) Epist. 52.

croître, dans le repos, sa prospérité matérielle ; des circonstances difficiles étant survenues pour la royauté, elle usait de son droit, en réclamant aux monastères un service stipulé dans les chartes de concession : il était de l'intérêt du clergé régulier de faire les plus grands sacrifices, car le roi était son seul appui contre l'épiscopat et la féodalité ; mais les souffrances du moment l'emportaient sur les craintes que pouvait inspirer l'avenir, et les plaintes éclataient. Cependant, chaque fois que Loup réclame une exemption du service militaire, il a soin de recommander au chancelier Louis de ne donner suite à sa demande qu'autant qu'elle ne le compromettra point auprès du roi : c'est que les défections et les changements de parti devenant très-fréquents, la négligence et la tiédeur dans l'accomplissement d'un devoir aussi essentiel que le service militaire, pouvaient être mal interprétées. Charles-le-Chauve était indulgent et même faible avec les seigneurs et les évêques, tandis qu'il se montrait exigeant et sévère pour le clergé régulier, qui, n'ayant ni la puissance des uns ni la haute position des autres, se trouvait à peu près livré à sa merci. Cette dépendance inspirait de telles craintes à l'abbé de Ferrières, qu'il écrivait aux moines de Saint-Amand : « Je pense que vous

devez vous soumettre à l'ordre qui vous appelle à l'assemblée de Bonneuil, car il y a du danger, surtout dans ce temps, à résister aux sacrés édits du roi (1). » Il y a plus, si par oubli ou tout autre motif il ne recevait pas de lettres de convocation pour l'assemblée annuelle, il s'alarmait et chargeait ses protecteurs de justifier son absence (2). Outre le service militaire et les dons annuels, quelques monastères étaient encore soumis à l'obligation de nourrir les étrangers qui leur étaient envoyés par le roi: c'est du moins ce qui semble résulter de cette lettre que le prédécesseur de Servat-Loup adressait au chancelier Louis: « Vous vous rappelez, lui disait-il, qu'on nous a confié, cette année, l'abbé Zacharie, quoique votre prudence, qui ne cesse de nous protéger, eût presque obtenu qu'il fût recommandé à d'autres. Maintenant, cet abbé va trouver le roi pour lui demander quel parti il doit prendre. Que votre habileté daigne, en considération de notre faiblesse, faire en sorte qu'il retourne au monastère d'où il nous

(1) Epist. 18.

(2) Epist. 78. — *Sacris Domini regis non sum evocatus. Propterea ad conventum non veni. Litterarum ipsarum exemplar dirigendum curavi, ut si forte de me mentio inciderit, juste me remansisse possitis ostendere.*

est venu, ou qu'il soit envoyé ailleurs. Car pour vous dire franchement la vérité, l'entretien des gens de sa suite est pour nous un pesant fardeau : nous demandons à en être délivré, pour que nous puissions accorder l'hospitalité aux autres étrangers qui affluent chez nous (1). »

Lorsque les moines réclamaient contre la spoliation de leurs biens et contre des charges onéreuses qui épuisaient leurs ressources, ils ne songeaient point, comme le dit l'abbé de Ferrières, à entasser l'argent et l'or, mais à s'assurer les choses les plus essentielles à la vie, la nourriture et le vêtement, et surtout les moyens de remplir les intentions de ceux qui avaient fondé ou enrichi leur monastère, tels que l'hospitalité envers les étrangers, le rachat des captifs et le soulagement des malheureux (2). Or, jamais les secours de la charité n'avaient été plus nécessaires. Les monuments de l'époque signalent à de courts intervalles des disettes affreuses (3) pendant lesquelles des pères affamés aliénaient leur propre liberté avec celle de

(1) Epist. 25.

(2) Epist. 44. — SIRMOND, *Concilia antiqua Galliae*, t. III, p. 17, Concilium Vernense II, c. 12.

(3) DUCHESNE, *Historiæ Francorum scriptores*, t. II, p. 556-567.
— Epist. Lupi 44.

leurs femmes et de leurs enfants, pour échapper à la mort (1) : ils nous représentent les habitants des campagnes ruinés par le passage incessant des hommes qui se rendaient aux plaids et à l'armée (2), ou bien poussés des extrémités de la Gaule vers le centre par les calamités de la guerre qui se faisait sur les marches de l'Aquitaine et de la Bretagne, et par les courses dévastatrices des Normands (3). La foule des malheureux allait frapper aux portes des monastères : comme elle ignorait les causes de la misère réelle, qui ne permettait pas à beaucoup de communautés de venir à son secours, elle s'irritait et faisait entendre des plaintes et des murmures (4).

Cette détresse, qui frappait le clergé régulier d'impuissance en face de la misère, ne nuisait pas seulement à sa considération, elle compromettait aussi la tranquillité et le bon ordre de l'Etat (5). En effet, la faim poussait au vol, et comme dans tous les rangs de la société la force tendait à se

(1) D. BOUQUET, t. VII, *Edictum Pistense*, cap. 54, p. 665.

(2) D. BOUQUET, t. VII, *Epist. Hincmari ad Carolum Calvum*, p. 525.

(3) DUCHESNE, t. II, *Conventus apud Attiniacum*, cap. 6, p. 421.

(4) *Epist.* 44.

(5) *Epist.* 52.

substituer au droit, les mauvais instincts, à l'exemple de la misère, prenaient peu à peu l'habitude de la violence. Les attentats contre les personnes et les propriétés devinrent si communs, qu'ils cessèrent d'être regardés comme un crime (1). Les voyageurs ne trouvaient de sûreté que dans leur nombre et leur courage (2); ni l'habit religieux ni la dignité du sacerdoce n'étaient des gages de sécurité : Servat-Loup était obligé de faire escorter par des soldats un prêtre qu'il envoyait de Ferrières à l'archevêque de Sens. « L'iniquité déborde, écrivait-il à ce prélat : beaucoup se réjouissent de mal faire et triomphent dans le crime. L'état est ruiné par nos fautes : la folie des méchants grandit impunément, car la crainte des lois n'existe plus (3). » L'impunité dont jouissaient les coupables, faisait accuser Charles-le-Chauve d'indifférence; on allait jusqu'à lui prêter ces étranges paroles : « Je ne veux pas me mêler des rapines et des vols : que chacun défende son bien comme il pourra (4). » Les Capitulaires de ce

(1) DUCHESNE, t. II, *Conventus apud Coloniam*, an. 845, cap. 6.

(2) Epist. 104.

(3) Epist. 29.

(4) D. BOUQUET, t. VII, p. 524. — Per plurimorum ora vulgatur vos dicere, quoniam de istis deprædationibus nihil vos debeatis mis-

prince attestent au contraire qu'il cherchait par tous les moyens à réprimer le mal : mais les coupables étaient assez forts pour braver la loi ; beaucoup appartenaient à la classe des seigneurs ; quelques-uns entouraient la personne du roi, et ceux qui sortaient des rangs obscurs de la société, avaient de puissants protecteurs. Un des hommes du monastère de Saint-Martin de Tours qui s'était associé à une bande de malfaiteurs, ayant été tué sur les terres de l'abbaye de Ferrières, Servat-Loup eut beaucoup de peine à apaiser l'abbé Hugon dont le ressentiment était à craindre, car il tenait par les liens du sang à la famille carlovingienne (1) ; et pourtant un Capitulaire assurait l'impunité à celui qui tuait un voleur pris en flagrant délit (2) ; mais les comtes, qui étaient chargés de veiller à l'exécution des Capitulaires, ou se laissaient entraîner par la contagion de l'exemple, ou fermaient les yeux sur un désordre qu'ils n'avaient pas la force de réprimer (3). Les progrès du

eulare ; unusquisque sua defendat ut potest. *Epist. Hincmari ad Carolum Calvum.*

(1) Epist. 87.

(2) D. BOUQUET, t. VII, *Placitum generale apud Carisiacum*, capit. 2, p. 685.

(3) SIRMOND, t. III, *Concilium Pontigonense*, cap. 15, p. 454-458.

mal avaient pour cause moins l'imprévoyance de la loi que la faiblesse du pouvoir.

L'esprit de désordre, qui minait la société civile, se faisait sentir jusque dans l'intérieur des couvents. Les monastères de Corbie et de Ferrières étaient renommés dans toute la Gaule pour le savoir et la sainteté; à l'époque même où ces deux communautés vivaient sous la discipline de Servat-Loup et de Ratbert, un des hommes les plus éclairés du temps, on les voit agités par des dissensions intestines; il y a des murmures, des cabales, des séditions: l'autorité des abbés est contestée; on cherche à les dépouiller de leur dignité. « N'hésitez pas, écrivait Servat-Loup à l'un de ses parents qui avait pris l'habit monastique dans l'abbaye de Ferrières, n'hésitez pas, vous et ceux que vous jugez fidèles, à détruire les calomnies de l'homme qui a l'étrange impudence de profiter de mes bienfaits, puisqu'il réside dans le monastère, et de déchirer sans relâche son bienfaiteur: couvert d'ignominie et rempli d'envie, il cherche à me chasser; et comme la victoire qu'il désire lui échappe, il se plaît dans sa folie à semer la calomnie (1). » Ivon, le chef des mécontents dans l'ab-

(1) Epist. 46.

baye de Corbie, était un parent de Servat-Loup; après sa fuite ou son expulsion du monastère, il s'était fait recommander auprès de Charles-le-Chauve, et avait reçu de ce prince une lettre qui l'autorisait à rentrer dans son couvent, sans subir la peine qu'il avait encourue par sa révolte. Mais Paschase Ratbert exigeait du coupable une entière soumission. L'abbé de Ferrières termina ce conflit, dans lequel les droits de la discipline couraient risque d'être méconnus, en obtenant de Ratbert l'oubli du passé et de Charles-le-Chauve la promesse de ne plus couvrir désormais les rebelles de sa protection (1). Les dissensions intestines de ces deux communautés n'avaient pas d'autre cause que la fermeté et surtout le zèle infatigable des abbés pour faire observer la règle monastique dans toute sa rigueur. Ailleurs l'agitation s'explique par la présence d'éléments tout à fait étrangers à la vie des cloîtres (2). Les monastères servaient de lieu de pénitence pour les prêtres qui avaient été condamnés par des sentences ecclésiastiques, et de prison pour de hauts personnages qui s'étaient gravement compromis et que le sou-

(1) Epist. 56, 57, 58.

(2) Epist. 29.

verain frappait d'une sorte d'incapacité civile en les obligeant à prendre l'habit monastique. A l'exemple de ses prédécesseurs, Charles-le-Chauve fit enfermer dans les couvents de Saint-Médard de Soissons, de Corbie et de Senlis, ses neveux Pépin et Charles, qui revendiquaient à main armée l'Aquitaine comme un bien de leur père, et ses deux fils, Charles et Carloman, qui troublaient le royaume par leurs prétentions et leurs intrigues. Le nombre de ces coupables, confiés à la garde des monastères, s'accroissait dans les temps de trouble et de guerre civile. Chez les uns, le repentir et le souci des choses de l'autre vie calmaient peu à peu les ardeurs de l'ambition, tandis que les autres, impatients du repos, cherchaient un aliment à leur besoin d'activité, en semant la discorde dans l'étroite enceinte où ils se trouvaient enfermés (1).

A l'esprit d'insubordination se joignait, dans quelques monastères, le relâchement de la disci-

(1) Epist. 37. — Servat-Loup fait probablement allusion à la part que Carloman avait prise aux troubles du monastère de Corbie, lorsqu'il dit à Rathbert : « Quædam alia comperi tam caute revelanda ut ea litteris comprehendere tutum non putaverim, tamque necessaria cognitu, ut quam potestis celerius, præterita qualibet alia utilitate, mihi ad colloquium occurrere debeatis. »

plinc et des mœurs. Servat-Loup écrivait à l'archevêque de Sens Wénilon : « Il ne faut pas vous étonner, mais compatir comme évêque, lorsque vous voyez un grand nombre de moines s'écarter indignement de leur profession (1). » L'autorité ecclésiastique et le pouvoir essayent de remédier au mal. Des commissions composées d'évêques et d'abbés visitent fréquemment les monastères. Charles-le-Chauve, dans le synode de Soissons, de l'an 853, recommandait aux missi (2), non-seulement d'interroger les moines sur leur manière de vivre, mais encore de régler la nourriture, la boisson et l'habillement, et de fixer, d'après l'étendue et l'importance du monastère, le nombre des moines qui devaient l'habiter. Sur le rapport des missi, le roi, après avoir consulté les évêques, arrêtait les mesures qu'il croyait propres à prévenir le retour des abus. Mais ces louables efforts du pouvoir pour maintenir la discipline et les bonnes mœurs, et pour introduire des améliorations dans les couvents, venaient souvent échouer devant la résistance des moines et même des abbés.

(1) Epist. 29.

(2) D. BOUQUET, t. VII, *Synodus apud Suessiones*, capit. 1, 2, 3, p. 608.

Servat-Loup, chargé d'inspecter les monastères de la Bourgogne, écrivait à l'évêque de Troyes, Prudence : « Je regarde comme inutile de visiter les monastères que nous avons déjà vus, puisqu'il ne s'y est fait aucune réforme, et que dans les cantons d'Orléans et de Sens, dans le vôtre et le mien, il y a des couvents où nous pouvons employer notre temps. Le roi, instruit par nous de ce qu'il y a à réformer dans ces monastères, prendra, s'il veut, des mesures pour que sa volonté ne soit point méprisée dans la personne de ses délégués. » Servat-Loup ajoutait sur le ton de l'ironie : « Les honneurs que l'on nous a rendus et les réformes accomplies montrent quel cas on a fait de nous, ou plutôt de celui qui nous avait envoyés (1). » Cet esprit d'insubordination et ce relâchement dans la discipline et les mœurs, affligeaient profondément l'abbé de Ferrières et lui faisaient redouter la colère de Dieu. Aussi regardait-il les calamités des invasions scandinaves comme la juste expiation des désordres du clergé régulier; et cependant elles mettaient alors en

(1) Epist. 60. — Dans le cours de cette mission, Servat-Loup était obligé de recourir à la menace de l'exil pour triompher de la résistance d'un abbé du diocèse d'Autun qui refusait de lui remettre l'inventaire des biens de son monastère. Epist. 80.

péril non-seulement les propriétés , mais encore l'existence des monastères.

IV. — Les incursions des Danois et des Norvégiens dans la Gaule avaient commencé vers la fin du règne de Louis-le-Débonnaire. Ces hardis pirates ne se contentaient point d'infester les rivages, ils pénétraient au cœur même du pays en remontant les fleuves à quatre-vingts et à cent milles de leur embouchure (1). Les îles leur servaient de stations navales et de camps retranchés (2) ; ni l'éloignement ni la difficulté des lieux ne mettaient les populations à l'abri de leurs attaques (3). Tout, du reste, concourait à leur livrer la Gaule sans défense. Les ducs chargés de la garde des frontières, ne s'occupaient, dit un contemporain (4), que de leurs querelles particulières, et laissaient déshonorer l'empire par le pillage et l'incendie ; les seigneurs, qui formaient avec leurs vassaux, la force militaire de la nation, mettaient peu d'empressement à s'armer, quand il s'agissait de combattre les Normands (5). Il y a plus, les

(1) Epist. 125.

(2) Epist. 125.

(3) Epist. 110.

(4) D. BOUQUET, t. VII, *Ex miraculis Maximini*, p. 672.

(5) D. BOUQUET, t. VII, *Ex libris miraculorum S. Germani*, p. 546.

marchands, en vendant à l'ennemi des armes et des chevaux, lui facilitaient la dévastation des provinces (1). Le roi, se voyant abandonné des uns et trahi par les autres, achetait, à prix d'or, la retraite des pirates (2), capitulation doublement désastreuse; car les tributs levés pour la rançon du pays ruinaient le peuple et les églises, et provoquaient le retour des envahisseurs.

Les Normands, jusqu'au jour de leur conversion, se montrèrent animés contre les monastères d'une sorte de fureur de destruction. C'était le clergé régulier surtout qui avait propagé les lumières de l'Évangile dans le nord de la Germanie. L'épée des Carlovingiens avait souvent appuyé la parole de ses missionnaires; et de la fondation des églises et des monastères, au milieu des peuplades de cette contrée, datait, pour beaucoup d'entre elles, la perte de la religion et de l'indépendance nationale. Toutes n'avaient pas reçu le baptême : les Saxons, qui s'étaient enfuis chez les Danois et chez les insulaires de la mer Baltique pour échapper à la servitude et à l'apostasie,

1) D. BOUQUET, t. VII, *Edictum Pistense*, capit. 25, p. 662.

(2) D. BOUQUET, t. VII, *Epist. Hincmari ad Ludovicum Balbum*, p. 350.

avaient dû souffler à ces farouches sectateurs du culte d'Odin la haine qu'ils portaient à la religion chrétienne et à la nation des Francs. Au premier bruit de l'arrivée des pirates, les monastères, qui étaient le plus menacés, envoyaient au loin les reliquaires des saints, les ornements de leur église et le trésor de la communauté; car, pour les couvents bâtis hors l'enceinte des villes, toute résistance était sans espoir de succès. « Si vous connaissiez la situation de notre monastère, écrivait Servat-Loup à l'abbé de Saint-Martin de Tours (1), vous n'auriez pas songé à nous confier votre trésor, je ne dis pas pour longtemps, mais même pour trois jours : quoique l'accès n'en semble pas facile à ces pirates, pour qui, par suite de nos péchés, il n'est rien d'éloigné qui ne soit près, ni rien de si escarpé qui ne soit abordable; cependant notre monastère est si peu protégé par sa situation, et nous avons si peu d'hommes en état de leur résister, que l'avidité de ces pillards en est encouragée. » A quelque temps de là, une troupe de Danois ayant remonté la Seine jusqu'à Melun, Servat-Loup envoyait les ornements de son église à l'abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre, et trans-

(1) Epist. 110.

férait sa communauté dans une métairie de l'évêque de Troyes, son ami. Les communautés qui n'avaient pas des métairies assez éloignées pour leur servir de refuge, et qui ne trouvaient pas, au moment du péril, un asile hospitalier, se cachaient dans les bois et dans des retraites souterraines, ou bien attendaient l'ennemi au milieu des angoisses de la plus grande frayeur. Au mouvement et à la vie succédaient le silence et la prière; les travaux étaient arrêtés; les relations avec le dehors suspendues (1); et les mesures de prévoyance pour l'entretien des moines et de leurs serviteurs ajournées (2). Quelquefois, les barbares se contentaient d'une forte rançon; mais le plus souvent ils massacraient les moines et pillaient les monastères; rarement ils faisaient des prisonniers. C'était par l'incendie que leur cupidité déçue se vengeait sur les couvents abandonnés. La ruine des monastères amenait la dispersion des commu-

(1) Epist. 120, ad Arduicum Vesontionem Episcopum. — Suspensi ad benignissimas promissiones vestras tempus frustra fluere dolemus, cum infestationes prædonum non possimus non habere suspectas.

(2) Epist. 112, ad Odonem Abbatem. — Vinum vobis mercandi curam deposueram, propterea quod desperabatis possibile vobis futurum ad nos destinare, nostrorum discordia et barbarorum impediēte audacia.

nautés. La plupart des moines étaient, à la vérité, recueillis par les évêques; mais les autres, profitant du malheur qui les laissait sans asile, pour se soustraire au joug de la discipline, rentraient dans la vie civile; ou erraient mêlés à la foule des colons et des serfs qui fuyaient devant les barbares, et vivaient de rapines, lorsque les secours de la charité leur faisaient défaut (1). Quant aux moines qui, par un bonheur inespéré, retrouvaient debout leur monastère, ils étaient en proie à la misère; tout ce qu'ils y avaient laissé d'utile et de précieux avait été emporté par les pirates. Servat-Loup, à peine rentré dans son couvent, après le départ des Danois, suppliait l'évêque Folcricus de subvenir pendant un mois à l'entretien des moines de Ferrières. Sa lettre peint assez vivement l'état de crainte dans lequel vivaient les monastères, leurs perplexités à l'approche des barbares et la détresse des communautés qui avaient échappé à la mort. « Je veux, lui disait-il, signaler le don céleste de la grâce dont vous avez été comblé, et faire l'éloge de celui qui a donné pour la condamnation de l'avarice et l'honneur de la charité la plus constante. En effet, les

(1) SIRMOND, t. III, *Concilium Tullense II*, cap. 5, p. 174.

plus cruels d'entre les idolâtres ayant abordé dans une île de la Seine qui est située au-dessous de Melun (la ville avait été récemment brûlée par d'autres pirates), nous regardions, et avec raison, leur voisinage comme très-dangereux pour nous, à moins que la miséricorde de Dieu ne vînt à notre aide. Nous n'osions rester dans notre monastère, et nous ne savions où aller dans notre affliction et dans nos tribulations. Sur ces entre-faites, vous êtes venu me voir, parce que j'étais gravement malade, et nous ayant trouvés en proie à une profonde terreur, sur-le-champ et sans aucune hésitation, vous nous avez affranchis de l'embarras d'une démarche, en nous offrant la terre d'Oth, votre principal domaine, où nous devons trouver un abri plus sûr contre le malheur du temps, sans être tout à fait privés des moyens d'observer notre règle. Outre cela, avec une bienveillance sans exemple, vous vous êtes montré prêt à nous accorder l'hospitalité la plus large. En présence de l'incomparable consolation que Dieu nous offrait par votre intermédiaire dans un danger si redoutable et un si grand embarras, nous avons essayé, comme il était juste, d'en rendre grâce à Dieu ou au moins à vous; mais notre esprit succombait à la tâche de trouver des

pensées dignes de la reconnaissance due à un tel service, et était encore bien plus incapable de les exprimer. Nous avons donc été saisis d'étonnement et d'admiration, lorsque nous avons vu qu'il s'était trouvé dans un temps où l'iniquité déborde de toutes parts, et où la charité d'un grand nombre se refroidit, un homme capable de faire le sacrifice d'une portion aussi considérable de son patrimoine pour soulager des malheureux. Vous avez ouvert votre cœur à des frères qui étaient dans le besoin, vous avez eu la compassion d'un évêque pour leur infortune; en un mot, vous avez rempli tous les devoirs de la charité. Mais, enfin, notre Dieu, dont la clémence est inépuisable, couvrant de son indulgence nos innombrables et énormes péchés, a mis à néant les menaces des pirates qui anonçaient tout haut qu'après avoir dévasté au loin les lieux les plus habités, ils viendraient saccager notre abbaye et prendre les robes des faibles qui l'habitent. Puisque maintenant ils sont loin de nous (puissent tous les chrétiens obtenir la même faveur), et que cette fois, nous ne sommes pas arrachés de notre monastère et forcés à errer au loin, nous profitons du bienfait qui nous est accordé, et nous désirons tous que Dieu vous récompense du service si important que vous

nous avez rendu, lorsqu'il glorifiera ses élus et rendra le bien pour le bien (1). » Après quelques détours qui trahissent son embarras, Servat-Loup fait à son ami le tableau de la détresse des moines de Ferrières, et le conjure de leur envoyer les choses les plus nécessaires à la vie (2). Quand l'on songe à toutes les calamités qui assaillirent le clergé régulier pendant près d'un siècle, on se demande comment il a pu survivre à tant de causes de ruine.

La chute de la royauté carlovingienne profita doublement aux monastères; ils se trouvèrent d'abord dégagés d'obligations que le malheur des temps avait rendues ruineuses, et à la place d'un pouvoir qui n'était plus capable de les défendre, se substitua, comme protecteur de leurs intérêts, le Saint-Siège, dont l'ascendant moral et religieux devait mieux que la force matérielle les mettre à l'abri de l'ambition des seigneurs et de l'oppression des évêques. Une sorte de découragement, né du spectacle des misères de la société, et qui disposait les esprits à la retraite et à la prière,

(1) Epist. 125.

(2) Epist. 125. — *Comperistis, quanquam locus noster Bethleem, hoc est domus panis appelletur, panis nos penuriam cito passuros nisi vestra aliorumque amicorum benignitas suffragetur.*

contribua à réparer largement et en peu de temps les pertes que le clergé régulier avait essuyées, et à combler les vides que l'épée des pirates du nord avait faits dans ses rangs. On voit, dans l'ordre civil, des politiques et des hommes de guerre rompre les liens qui les attachent au monde (1), et enrichir les monastères où ils consacrent les derniers moments de leur vie au recueillement et à l'étude; dans l'ordre religieux, des prêtres échanger leur existence souvent malheureuse (2), contre la vie paisible des cloîtres; des évêques déposer la crosse et l'anneau, et revêtir l'habit monastique pour arriver plus sûrement à la perfection (3). Assurément, ces diverses circonstances aidèrent le clergé régulier à conjurer la ruine dont il était menacé; mais c'est en lui-même qu'il trouva son meilleur et son plus solide appui. Il fit preuve tout à la fois d'habileté, de vigueur et de constance; il combattit l'ambition des seigneurs, en invoquant les droits des malheureux, et en faisant soutenir l'inviolabilité des biens de l'Eglise par les évêques (4) qui étaient

(1) Epist. 1.

(2) SIRMOND, t. III, *Concilium Meldense*, can. 49, 57, p. 25.

(3) Epist. 29.

(4) SIRMOND, t. III, *Concilium ad Theodonis villam*, p. 11; Con-

intéressés à ce qu'aucune atteinte ne fût portée à ce principe. Il sut garantir son indépendance contre les prétentions de l'épiscopat, en se plaçant sous la protection de la royauté, et quand cet appui lui manqua, en recourant au patronage du Saint-Siège. Quelques-uns de ses chefs, comme l'abbé de Corbie, Odon, osèrent avec leurs hommes résister aux pirates du nord, et préservèrent leurs monastères de la dévastation (1). D'autres enfin, comme Servat-Loup, Paschase Ratbert et Mareward comprimèrent l'esprit de révolte qui tendait à envahir les communautés religieuses et maintinrent la discipline et les bonnes mœurs par la stricte et rigoureuse observation de la règle.

V. — Tandis que le clergé régulier subissait le contre-coup de la révolution qui s'opérait dans la société, l'épiscopat acquérait une importance plus grande et des prérogatives nouvelles. L'épiscopat était, à la vérité, plus fortement constitué que les ordres monastiques : l'usage non interrompu des synodes et des conciles avait maintenu une étroite union entre tous ses membres ; sa science, son

Concilium Vernense II, p. 17 ; *Concilium Meldense*, p. 25 ; *Concilium Suessoniense II*, p. 87 ; *Concilium Suessoniense III*, p. 200 et suiv.

(1) Epist. 111, 112.

caractère et la part qu'il prenait aux affaires, lui avaient donné de bonne heure un ascendant marqué sur les esprits. Son rôle dans la société avait surtout grandi depuis l'avènement des Carlovingiens. Pépin-le-Bref l'avait appelé à siéger au Champ de Mai : Charlemagne s'était aidé de ses lumières dans tous les travaux de son règne ; et Louis-le-Débonnaire s'était soumis docilement à ses arrêts. Par son crédit et ses richesses, l'évêque était à peu près l'égal de l'aristocratie ; mais il l'emportait sur elle par sa science et son habileté. Aussi lorsque, sous Charles-le-Chauve, l'anarchie s'introduit dans l'Etat, ceux qu'effraye l'ambition des seigneurs ou qui se préoccupent, comme l'abbé de Ferrières, de l'avenir de la société, ne voient d'autre moyen de salut que l'intervention des évêques. « Les mauvaises passions, écrivait-il à l'archevêque de Sens, Wenilon, se sont déchaînées, pendant les jours de votre évêché, avec une telle liberté, que l'on brave ouvertement et sans crainte Dieu, le roi et les évêques. Pourquoi tarder ? qu'attendez-vous ? Ou Dieu, par votre sagesse et votre autorité, ramènera le monde dans les voies de l'équité, ou bien le débordement du mal finira, après d'étranges humiliations, par accabler le petit nombre d'hommes

justes qui restent (1). » Charles-le-Chauve lui-même, en voyant l'impuissance de ses efforts pour arrêter le mal, invoque le concours et l'appui de l'Eglise, non-seulement dans l'intérêt de la société, mais encore dans celui de son propre pouvoir ; et pour donner à leur intervention plus d'étendue et d'efficacité, il attribue aux évêques une surveillance générale sur l'administration des comtes, et les charge de porter à sa connaissance les méfaits dont ces chefs pourraient se rendre coupables (2) ; il confère à chacun d'eux, dans les limites de leur diocèse, tous les pouvoirs des envoyés extraordinaires dans les provinces : il les invite à frapper de l'arme de l'excommunication les malfaiteurs qui se mettent au-dessus des lois et refusent de donner satisfaction (3). L'Eglise se prête d'autant plus volontiers à remplir le rôle de protectrice de la royauté, qu'elle voit dans la féodalité naissante un ennemi caché (4). Elle proclame hautement, par la voix des évêques, que toute puissance vient de Dieu, que quiconque résiste au pouvoir, résiste à l'ordre établi de Dieu ;

(1) Epist. 126.

(2) D. BOUQUET, t. VII, *Edictum Pistense*, p. 654.

(3) D. BOUQUET, t. VII, *Synodus Carisiacensis*, capit. 1, 2, p. 683.

(4) Epist. 44.

que les souverains participent dans une certaine mesure de la majesté et de la divinité de celui dont ils sont les images et les représentants sur la terre (1). Elle prêche aux grands l'union et la concorde, au peuple le respect des personnes et des biens. « Revenons, disait l'abbé de Ferrières, dans une exhortation qu'il avait composée sur la demande de Charles-le-Chauve et qui fut lue dans les églises de chaque paroisse, revenons aux mœurs qui ont fait la grandeur et la force de ce royaume. Plus de factions, plus de conspirations entre nous, qui invoquons Dieu le Père et à qui les pontifes répètent : Que la paix soit avec vous. Renonçons au pillage et au vol, qui sont contraires à l'esprit du christianisme et qui privent les coupables du royaume de Dieu. C'est à eux que s'adresse cette parole menaçante de l'Apôtre : Les ravisseurs ne posséderont pas le royaume céleste. Par amour et par crainte de Dieu, oublions nos intérêts particuliers et occupons-nous à l'envi de l'intérêt général. En travaillant à donner le repos aux chrétiens, nous retrouverons la force de ré-

(1) D. BOUQUET, t. VII, *Synodus Carisiacensis*, capit. 7, p. 629.

— Epist. Lupi 64.

(2) SIRMOND, t. III, *Concilium apud Lauriacum*, p. 8.

sister aux païens, et nous obtiendrons du Tout-Puissant les délices de la double paix, c'est-à-dire, de la paix telle qu'elle peut exister ici-bas et de la paix parfaite, qui sera la récompense des seuls élus. Que chacun de nous ait présente à l'esprit cette maxime, de tout temps admise et reconnue comme vraie par la sagesse humaine : L'union fait prospérer les établissements les plus faibles ; la discorde détruit les plus florissants... Prenons garde, en voulant consolider ou élever encore plus haut notre fortune, que, par un juste arrêt de Dieu, la ruine du royaume préparée par nos dissensions, ne nous enveloppe et ne nous mène corps et âme à notre perte (1). »

L'Eglise ne se borne pas à prêter au roi son concours pour ramener les esprits au respect de l'autorité et de la loi : elle emploie l'arme terrible de l'excommunication contre les ennemis du dedans et du dehors. Voici la lettre que le concile de Paris adressait au duc Noménoé qui avait soustrait la Bretagne à la suzeraineté du roi par la cessation du tribut, et à la juridiction de l'archevêque de Tours par la création d'un siège archiepiscopal à Dol. « Il y a longtemps que Dieu, dans

(1) Epist. 100.

un dessein caché mais juste, permet que tu sois le chef de ta nation. Pour savoir comment tu as gouverné, on peut s'en rapporter au témoignage de ta conscience, aux plaintes amères des diverses églises, à l'affliction des grands et des petits, des riches et des pauvres, des veuves et des orphelins, que tu as tourmentés par ta damnable ambition et par ton horrible cruauté. Mais comme tu n'as pas renié tout à fait le nom de chrétien, et qu'en qualité de successeur des Apôtres nous devons exhorter les bons à la persévérance, et rappeler au nom de l'autorité divine les pécheurs à la pénitence, nous gémissons profondément sur tes excès, et nous désirons dans notre sollicitude paternelle et épiscopale te sauver de ta perte. La terre des chrétiens a été dévastée par ton ambition, les temples de Dieu renversés ou brûlés avec les ossements des saints et leurs autres reliques; les biens des églises qui sont les offrandes des fidèles, le rachat des âmes et le patrimoine des pauvres ont été détournés pour ton usage; les nobles dépouillés de leurs héritages; une multitude d'hommes égorvés ou réduits en servitude; des actes de brigandage ont été commis, des femmes et des filles déshonorées; les évêques légitimes chassés de leur siège et remplacés par des mercenaires, pour

ne pas dire des voleurs et des brigands. (Noménoé, après avoir déposé comme simoniaques les évêques de la Bretagne, qui devaient leur dignité à Louis-le-Débonnaire et à Charles-le-Chauve, avait mis à leur place des hommes dévoués à ses intérêts). L'ancien diocèse de notre patron, le bienheureux Martin dont vous faites assurément partie, a été profané; enfin, nous ne pouvons le dire sans un profond sentiment de douleur et de pitié, le trouble est porté dans tous les rangs de l'Eglise. Cela suffisait pour te perdre; mais ton égarement est arrivé jusqu'à la dernière limite; tu as blessé toute la chrétienté en méprisant le vicaire du bienheureux Pierre, le pape Léon, à qui Dieu a donné la suprématie sur toute la terre. Tu l'avais prié d'inscrire ton nom sur son livre, et d'implorer pour toi la clémence divine; il te l'avait promis dans une lettre qu'il t'a écrite sous la condition, toutefois, que tu te soumettrais à ses avis; non-seulement tu n'as pas fait ce qu'il t'avait recommandé, mais tu n'as pas même reçu sa lettre; comme tu ne voulais pas renoncer au mal, tu craignais d'entendre de bons conseils. En cela, tu as offensé les apôtres dont saint Pierre est le chef, tu as offensé les évêques qui règnent avec Dieu dans le ciel, et qui brillent sur la terre

par des miracles. Tu nous as offensés aussi, nous qui, sans avoir leurs mérites, sommes néanmoins, par la grâce divine, investis des mêmes fonctions..... tu n'ignores pas que, dès l'origine de la domination des Francs, il y a des territoires qu'ils ont revendiqués pour eux, et d'autres qu'ils ont cédés aux Bretons sur leur demande. Comment foules-tu aux pieds la loi de Dieu qui dit : Tu ne franchiras pas les limites que tes pères ont tracées. Comment cherches-tu à t'approprier injustement la terre des Francs, et ne redoutes-tu pas cette parole de l'Écriture : Malheur à celui qui violera les limites de son voisin ! » Les évêques, après avoir invité le duc des Bretons à se soumettre au pape, à reconnaître l'autorité du roi, et à se rendre à leurs exhortations, terminaient leur lettre par cette menace : « Si tu méprises nos conseils bienveillants, sois sûr que tu n'auras point de place au ciel, et que tu n'en auras bientôt plus sur la terre, parce que, retranché par ta faute de notre communion et de celle du pape, en vertu de l'anathème, tu auras, ce qu'à Dieu ne plaise, une place dans l'enfer (1). » Noménoé, qui avait refusé de recevoir le légat du pape, ne se laissa

(1) Epist. 84.

pas plus toucher par les prières qu'ébranler par les menaces des évêques. Il se fit couronner par le nouvel archevêque dans l'église du monastère de Dol, et la séparation dura trois siècles. Dans cette affaire, où l'Etat et l'Eglise étaient également intéressés, on conçoit que l'épiscopat ne soit point resté indifférent; mais son intervention n'est pas moins active, lorsque la royauté seule est en cause. L'an 858, les évêques du synode de Metz menaçaient Louis-le-Germanique de l'exclure de leur communion, s'il ne réparait le mal qu'il avait fait en envahissant les Etats de Charles-le-Chauve, et s'il ne prenait l'engagement de ne pas renouveler un tel schisme dans la chrétienté et dans la sainte Eglise. Six ans plus tard (864), le concile de Pistes jugeait Pépin II digne de mort, comme apostat et ennemi de la patrie, parce qu'il avait appelé les Normands à soutenir ses droits sur l'Aquitaine.

Si l'Eglise use de son autorité pour soutenir et protéger le roi, elle s'en sert aussi pour l'éclairer sur ses devoirs. Les évêques, dans leurs synodes, recommandent à Charles-le-Chauve de vivre en bonne intelligence avec les princes de sa famille(1); ils appellent son attention sur l'envahissement des

(1) SIRMOND, t. III, *Concilium Vernense II*, p. 17.

biens de l'Église par les seigneurs, sur les vols et les brigandages qui portent le trouble dans la société; ils lui dénoncent les déprédations commises par les gens de sa suite, lorsqu'il visite les provinces, et l'invitent à choisir, pour rendre la justice, des hommes inaccessibles à la corruption et disposés à juger, sans acception de personnes (1); ils l'exhortent à fuir la société et les conseils des pervers, et à recourir, dans l'intérêt de l'Église et de l'État, aux lumières des évêques (2). L'influence de l'Église s'exerce jusque dans le conseil du roi, où l'archevêque de Reims, Hincmar, domine par le talent et le caractère. « Je sais, lui écrivait l'abbé de Ferrières, qu'ayant été comblé des dons de la grâce divine, vous êtes persuadé que Dieu vous a donné, près du prince, le pouvoir de protéger les hommes de bien, afin qu'ils aient en vous ce qui leur manque, et qu'ils vous procurent les moyens d'obtenir la récompense de votre mérite. Aussi je vous exhorte, avec la franchise de l'amitié, à faire valoir le talent qui vous est confié, tandis que vous en avez le temps. Que la splendeur de votre bonté éclaire comme le so-

(1) SIRMOND, t. III, *Concilium Lingonense*, p. 156.

(2) SIRMOND, t. III, *Concilium Valentinum III*, can. 5, p. 95.

leil tout le monde de ses rayons, hormis ceux dont un aveuglement superbe ferme les yeux à la lumière de la justice. La science ajoute à l'éclat de votre noblesse, et la sainteté de la religion relève l'éminence de vos fonctions. Ce que je vous écris ne m'est point inspiré par un sentiment d'orgueil, mais par le zèle de l'amitié ; puisque vous réunissez la noblesse et la science, j'ai voulu montrer combien l'union de ces qualités est admirable à ceux dont le mauvais vouloir s'efforce d'obscurcir les lumières de l'Église (1). Ces derniers mots s'appliquent aux seigneurs, que l'abbé de Ferrières signale dans plusieurs de ses lettres, comme les ennemis du clergé. Servat-Loup lui-même, sans remplir aucune charge au palais, par la seule autorité de son caractère et de son mérite, exerce sur l'esprit de Charles-le-Chauve une influence directe et personnelle. En effet, tantôt de vive voix, tantôt dans des instructions écrites, il lui trace la conduite qu'il doit tenir comme chrétien et comme roi. Ces instructions, qui ne sont, à proprement parler, que des recueils de maximes et de sentences tirées de l'Écriture sainte et des auteurs profanes, ont une certaine importance pour

(1) Epist. 42.

l'histoire, parce qu'elles servent à faire connaître la personne et le caractère de Charles-le-Chauve, et par là, expliquent en partie les fautes et les faiblesses de son gouvernement. A la beauté et à la force physique (1), qui sont chez les barbares un des prestiges du pouvoir, Charles-le-Chauve joignait une aptitude naturelle pour goûter et pour comprendre les choses de l'intelligence (2); mais il semble avoir conservé, jusque dans l'âge mûr, une légèreté et une frivolité qui étaient peu compatibles avec les devoirs de la royauté. « Quand vous étiez tout enfant, lui écrivait l'abbé de Ferrières, vous aviez le langage d'un enfant, les idées d'un enfant : mais, aujourd'hui, que vous êtes arrivé à l'âge viril, dépouillez-vous, pour me servir des expressions de l'Apôtre, par la bouche duquel parlait l'Esprit-Saint, dépouillez-vous de ce qui est de l'enfant. Evitez ce qui est vain et déraisonnable pour vous attacher aux choses solides qui importent à votre salut ici-bas et dans l'autre vie... Ne changez jamais, sinon pour faire mieux, ce qui vous a une fois réussi, afin que tous admirent votre tenue et votre fermeté. Fuyez la lé-

(1) Epist. 45.

(2) Epist. 119. — D. BOUQUET, t. VII, *Epist. Hincmari*, p. 518.

gèreté; soyez réfléchi dans votre conduite, pour que vos vertus profitent à vos sujets (1). » L'inconstance et la mobilité des idées étaient, sans aucun doute un des traits particuliers du caractère de Charles-le-Chauve, car l'abbé de Ferrières s'attache, dans toutes ses instructions, à lui vanter les qualités qui sont opposées à ce défaut. L'ascendant que Louis-le-Débonnaire avait laissé prendre au comte Bernard, et le pouvoir qu'il avait donné à ses enfants, en leur partageant l'empire, avaient été la principale source des troubles et des guerres civiles qui avaient agité son règne. Servat-Loup, qui comptait d'autant moins sur la fermeté de Charles-le-Chauve, que ce prince avait, en quelque sorte, avoué sa faiblesse, en invitant ses sujets à n'employer aucune influence pour obtenir de lui des choses qui seraient contraires à la justice, à la dignité de son rang et à l'équité du pouvoir (2), lui adressait ces conseils : « Ne donnez à qui que ce soit sur vous un empire qui ne vous permettrait de rien faire par vous-même. Pourquoi prendre le titre de roi, si

(1) Epist. 64.

(2) D. BOUQUET, t. VII, *Conventus apud Coloniam*, capit. 5, 4, p. 600.

vous ne savez pas régner? Il n'est avantageux ni pour vous ni pour le peuple que vous placiez quelqu'un à côté de vous, encore moins au-dessus de vous. Dieu qui sait ce qu'il y a au fond du cœur de l'homme, vous avertit de ne point livrer le pouvoir à vos enfants, parce qu'il vaut mieux que les prières et les sollicitations viennent de leur part que de la vôtre. S'il ne faut pas faire cette concession à vos enfants, combien moins à d'autres? Qui ne sait que vous êtes le représentant de Dieu sur la terre? N'admettez donc jamais auprès de vous de ces conseillers que le peuple appelle Bajuli (porte-faix), de peur qu'ils ne se partagent votre gloire et ne vous enlèvent l'affection des gens de bien (1). » L'abbé de Ferrières relève les fautes aussi bien que les défauts du roi. Lorsque Louis-le-Germanique avait envahi la Gaule, les seigneurs qui s'étaient joints à lui, avaient donné pour motifs de leur défection, l'indifférence de Charles-le-Chauve pour les malheurs du pays, sa mauvaise foi et sa dureté envers les solliciteurs, qu'il renvoyait du palais sans une bonne parole (2). Servat-Loup fait comprendre au roi que, pour inspirer le dévouement à sa personne, il

(1) Epist. 64.

(2) DUCHESNE, t. II, *Annales de Fulde*, an. 858, p. 554.

doit montrer à tous que l'intérêt général est l'objet de sa plus vive sollicitude; il lui recommande de ne confier les charges de l'État qu'à des hommes animés de l'amour du bien public (1), et de ne pas souffrir que les lois divines et humaines soient méprisées, parce que l'impunité des méchants engendre le mal. Par une adroite flatterie, il essaye de le ramener au respect de la parole donnée. Dans une société où les seules garanties de l'obéissance étaient le dévouement et la foi jurée, les rois, privés de tout autre moyen d'influence et justement alarmés des dangers de leur position, exigeaient un serment de fidélité de tous les hommes libres. Charles-le-Chauve, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, eut recours à cette garantie : mais, comme il ne savait ou ne pouvait imposer l'obéissance, et que, du reste, lui-même n'observait pas toujours ses engagements, on se jouait alors impunément de la foi jurée; l'abbé de Ferrières feint de croire que la parole du roi aura toute autorité pour rappeler ses fidèles au respect du serment, et il lui envoie le traité de saint Augustin sur les dangers du parjure (2). Enfin, Servat-Loup composa, pour l'instruction de ce prince,

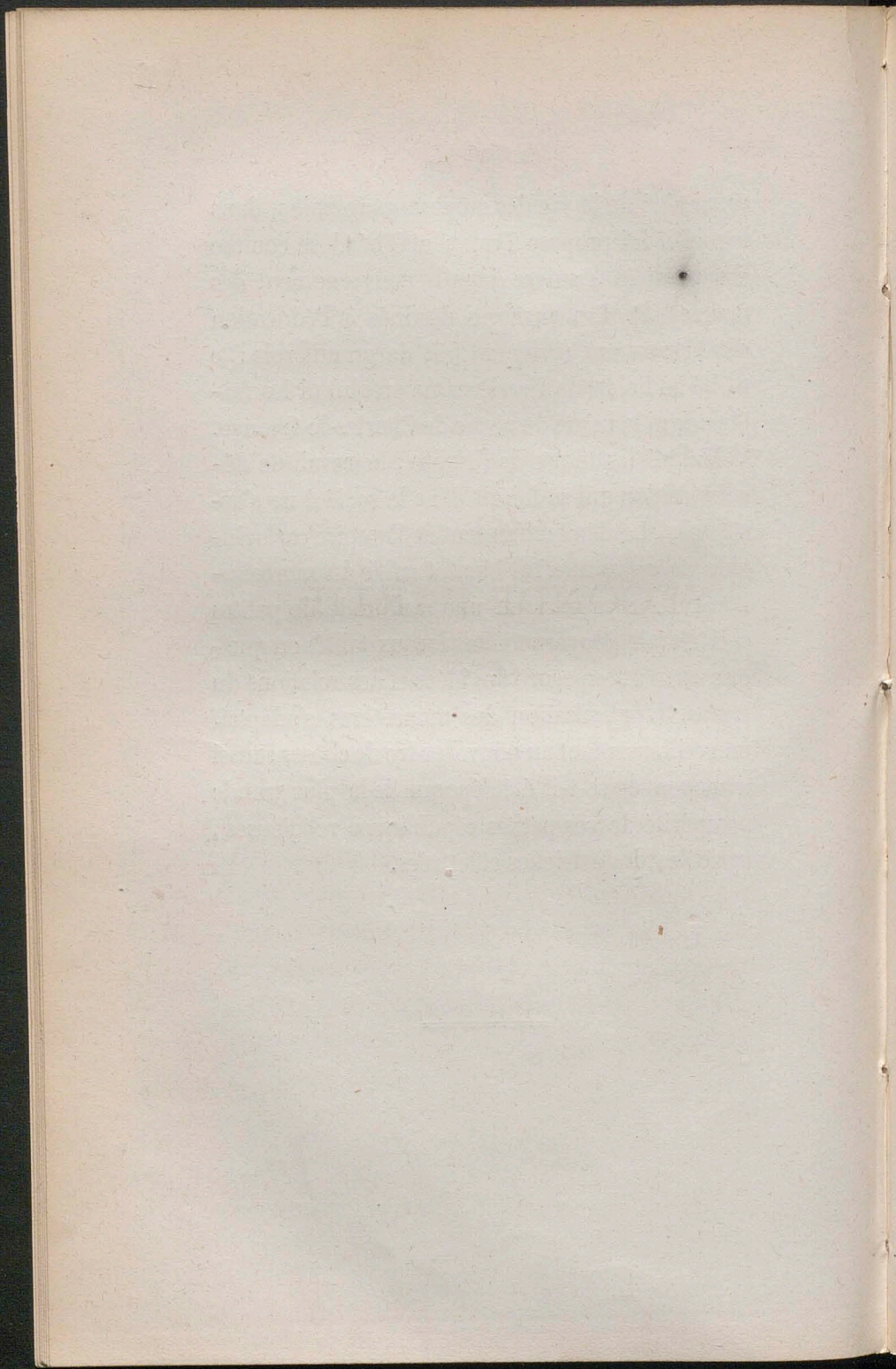
(1) Epist. 64.

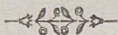
(2) Epist. 96.

un abrégé de la vie des empereurs romains, dans lequel il lui propose Trajan et Théodose comme des modèles à suivre dans le gouvernement des peuples (1). Les ouvrages destinés à l'éducation des princes ont rarement fait de grands rois : le traité de l'abbé de Ferrières ne prévint ni les faiblesses ni la honte du règne de Charles-le-Chauve.

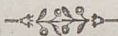
Malgré les efforts de l'Église, le travail de décomposition qui se faisait dans la société ne s'arrêta pas. Le démembrement de l'empire carlovingien en royaumes fut bientôt suivi du morcellement des royaumes en une multitude de petites sociétés, de gouvernements locaux taillés en quelque sorte à la mesure des idées et des relations du temps. L'organisation des monastères s'adaptait merveilleusement au nouvel ordre de choses : aussi le moyen-âge a-t-il été l'époque de la plus grande prospérité de ces petites républiques religieuses, agricoles, industrielles et lettrées.

(1) Epist. 95.





SECONDE PARTIE.



III.

Charlemagne était parvenu, avec le concours des évêques et du clergé régulier, à remettre en vigueur l'étude des lettres. Que devint cette restauration au milieu des déchirements de l'empire? « Aujourd'hui tout le monde se plaint de l'inhabilité des maîtres, du manque de livres et du défaut de loisirs (1). » Cette remarque de l'abbé de Ferrières date de la fin du règne de Louis-le-Débonnaire. Les rivalités sanglantes des enfants de ce prince, en préoccupant vivement les esprits, même au sein de la société religieuse, avaient déjà ralenti la marche des études; les invasions des Normands, sous Charles-le-Chauve, en détruisant

(1) Epist. 54.

beaucoup d'écoles monastiques, rendirent à la barbarie une partie du terrain qu'elle avait perdu ; mais la cause qui fit échouer, presque à ses débuts, la renaissance littéraire du ix^e siècle, était dans la disposition même des esprits ; Servat-Loup ne s'y est pas trompé. « De votre temps, écrivait-il à Eginhard, grâce au très-illustre empereur Charles, les lettres, qui lui doivent un éternel souvenir, ont été ranimées et ont, pour quelque temps, relevé la tête ; et ce mot célèbre s'est trouvé vérifié : *Honos alit artes, et accenduntur omnes ad studia gloriâ*. Mais, aujourd'hui, on supporte à peine ceux qui cherchent à acquérir quelques connaissances ; le vulgaire ignorant a les yeux levés sur eux, comme s'ils étaient placés sur quelque hauteur ; et si, par hasard, ils prêtent à la critique, leurs fautes ne sont point imputées à la faiblesse humaine, mais à la nature même de leurs travaux. Ainsi, soit qu'on ne désire pas cueillir la palme de la sagesse, soit qu'on craigne de compromettre sa réputation, on renonce à une occupation aussi noble (1). » Charlemagne, par l'ascendant du génie et de l'exemple, avait bien pu réveiller le goût de l'étude et conduire aux leçons

(1) Epist. 1.

d'Alcuin, dans l'école du Palais, les rudes compagnons de ses travaux guerriers ; mais, après lui, l'esprit général du temps reprend le dessus ; le mépris de la science est un des traits qui caractérisent la féodalité naissante. Néanmoins, les causes qui amenèrent la décadence des études, ne firent pleinement sentir leurs effets qu'à la fin du ix^e siècle, lorsque la génération d'hommes instruits, qui s'était formée dans les premières années du règne de Louis-le-Débonnaire, eut entièrement disparu. Cette génération, représentée en Gaule par les évêques Jonas, Prudence, Rémi, Héribold, Hinemar ; par les moines Gottscalk, Paschase Ratbert, Rotramne, Usuard, Héric, Servat-Loup, le diacre Florus et Nilhard, ne fut pas de beaucoup inférieure à celle qui l'avait immédiatement précédée : il faut ajouter qu'elle trouva des encouragements et un appui auprès de Charles-le-Chauve. Servat-Loup lui rend ce témoignage qu'il était très-zélé pour la science (1). Il consacrait surtout à l'interprétation de l'Écriture sainte les loisirs que lui laissait le soin des affaires : il lisait les ouvrages des Pères grecs et latins, et il s'était suffisamment pénétré de leurs doctri-

(1) Epist. 419.

nes pour comprendre les questions théologiques qui furent débattues sous son règne (1). A l'exemple de Charlemagne, il proposait des questions à résoudre, des sujets à traiter ; il attirait en Gaule les savants étrangers : par des éloges et des récompenses, il les retenait auprès de lui ; ainsi, après avoir appelé d'Irlande Scot-Erigène, il l'admet dans sa familiarité la plus intime, et le place à la tête de l'Ecole du Palais. Les efforts de Charles-le-Chauve pour continuer la tradition littéraire de son aïeul, ne furent pas tout à fait stériles ; les lettres brillèrent encore d'un certain éclat : ce n'est point, comme le disait le moine d'Auxerre, Héric, une flamme qui s'élève jusqu'aux astres, mais la dernière lueur d'un feu qui s'éteint (2).

I. L'homme qui représente le plus complètement l'activité intellectuelle de cette époque, est peut-être l'abbé de Ferrières. Il aime et recherche la sagesse (c'était alors l'expression consacrée), non pour les honneurs et les richesses, mais pour les jouissances élevées qu'elle procure, et pour l'influence morale qu'elle doit exercer sur la con-

(1) Epist. 128.

(2) DUCHESNE, t. II, *Epi. A. Heric ad Carolum*, p. 474.

duite dans toutes les circonstances de la vie (1). Il pense, contrairement à l'opinion de la plupart de ses contemporains, que la science importe grandement à la prospérité et au bonheur de la société (2); ni les soins, ni les démarches que réclament les intérêts de son monastère, ni les missions dont il est fréquemment chargé par le roi, ni les expéditions militaires auxquelles il est obligé de prendre part, ne peuvent refroidir son ardeur; il a quelque chose de l'humaniste passionné des xv^e et xvi^e siècles. La rareté des livres et la difficulté de s'en procurer étaient alors un obstacle aux progrès des études. Quel zèle, quelle activité il déploie pour avoir ceux qui lui manquent! quelles instances auprès des possesseurs de ces trésors! il en aura le plus grand soin; il ne les gardera que le temps nécessaire pour les faire copier. « J'irai vous voir, écrit-il à Eginhard, pour vous rendre vos livres, et pour apprendre de vous quels sont ceux dont je puis avoir besoin. Je vous aurais envoyé Aulu-Gelle, si l'abbé ne l'avait gardé, se plaignant de ne pas l'avoir encore fait copier; mais il m'a promis de vous

(1) Epist. 55.

(2) Epist. 52.

écrire qu'il m'avait arraché de force cet ouvrage (1). » Craint-il un refus, il a recours au crédit de ses parents ou de ses amis. « Je vous prie, dit-il à Marcward, d'envoyer à Saint-Boniface un moine adroit qui demandera, de votre part, à l'abbé Hatton, pour la faire copier, la vie des Césars, par Suétone. Il l'a en deux petits volumes; vous me remettrez à moi-même cet ouvrage; ou si, à cause de nos péchés, nous sommes privés de votre visite, vous me le ferez passer par un messager très-sûr (2). » Il s'adresse à l'archevêque de Tours, avec qui il était lié d'amitié, pour avoir les Commentaires de Boëce sur les Topiques de Cicéron. Ce livre faisait partie de la bibliothèque de Saint-Martin, dont la garde était confiée à un certain Amalric. Pour prévenir toute difficulté, il engage le prélat à ne point le nommer, et à répondre, si l'on veut connaître le destinataire, qu'il se propose d'envoyer l'ouvrage à des parents qui le demandent avec instance (3). Il profite de la restitution de Saint-Josse, qui le rapproche de l'Angleterre, pour emprunter au supé-

(1) Epist. 5.

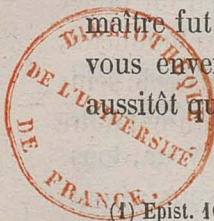
(2) Epist. 91.

(3) Epist. 16.

rieur des moines de l'église d'York les Questions de saint Jérôme sur l'ancien et le nouveau Testament, celles de Bède et les Institutions oratoires de Quintilien (1) ; enfin, deux moines de Ferrières ayant entrepris le voyage de Rome, il leur donna, pour le pape Benoît II, une lettre de recommandation qui se termine par cette requête : « Les pères doivent thésauriser pour les enfants, comme dit l'Apôtre des Gentils, et nous désirons être pour vous des fils pleins d'obéissance. Nous vous prions donc de nous envoyer par ces frères les Commentaires du bienheureux Jérôme sur Jérémie, depuis le sixième livre jusqu'au dernier ; après les avoir fait promptement copier, nous les renverrons sans faute. Nous vous demandons Cicéron *de Oratore*, et les douze livres des Institutions de Quintilien, qui sont contenus dans un seul volume de médiocre grandeur. Nous avons diverses portions de ces deux auteurs ; mais nous voudrions nous en procurer la totalité, par votre intermédiaire. Nous vous demandons aussi instamment le Commentaire de Donat sur Térence. Si votre libéralité nous accorde cette faveur, tous ces ouvrages, avec l'aide de Dieu, vous seront

(1) Epist. 62.

promptement rendus (1). Les savants d'alors sont tous animés de la même ardeur; il y a un perpétuel échange de livres entre eux. Servat-Loup écrit à l'un de ses correspondants : « Le livre que vous m'avez demandé l'a été, à mon retour, par beaucoup de personnes auxquelles il ne convenait pas de le prêter; j'ai presque résolu, de peur qu'il ne se perde, de l'envoyer quelque part (2). » A un autre : « Je vous envoie, pour vous faire plaisir, le manuscrit des remarques de saint Jérôme, sur les Prophètes, avant de l'avoir lu. Que votre diligence veuille bien le lire ou le faire copier promptement, et nous le renvoie. Jules César n'a point écrit l'histoire des Romains; on n'a de lui que les Commentaires sur la guerre des Gaules, dont vous avez entendu parler, et aucun autre ouvrage historique, que je sache. C'est son secrétaire Hirtius qui s'est chargé d'ajouter aux Commentaires le récit des autres guerres de César, lorsque son maître fut absorbé par les affaires du monde. Je vous enverrai donc les Commentaires de César, aussitôt que j'aurai pu me les procurer (3). » On



(1) Epist. 105.

(2) Epist. 20.

(3) Epist. 57.

recherche les manuscrits pour comparer et revoir le texte des différents auteurs. Servat-Loup recommande à l'un de ses amis qui vient le voir, d'apporter les livres qu'il sait lui manquer, et même ceux dont il a un exemplaire, afin qu'il puisse les corriger (1). Il remercie beaucoup Adalgard du soin fraternel qu'il a mis à corriger Macrobe (2). Il promet à un autre de faire collationner avec son exemplaire les Lettres de Cicéron, qu'il lui a envoyées pour tirer, s'il se peut, de cette comparaison un texte plus pur; il lui demande la traduction du poëme d'Aratus par Cicéron, pour combler dans son exemplaire les lacunes qu'un de ses amis, Egil, lui a signalées (3). Les désordres de l'état social et le peu de sûreté des routes gênaient singulièrement ces précieux envois. L'abbé de Ferrières refuse à un moine de Sens un ouvrage, parce que son messenger voyage à pied (4). Il s'excuse auprès d'Hincmar de n'avoir pu lui prêter le *Collectaneum* de Bède, « livre si volumineux, lui dit-il, qu'il ne peut être caché ni dans le sein, ni dans la besace; et quand même l'un et l'autre

(1) Epist. 104.

(2) Epist. 8.

(3) Epist. 69.

(4) Epist. 20.

seraient possibles, il eût été exposé à la rencontre funeste d'une troupe de méchants, que la beauté du manuscrit aurait pu tenter (1). » Mais les savants étaient animés d'un esprit de persévérance qui suppléait en partie à l'imperfection des communications.

Ce goût pour les livres se révèle aussi dans la richesse des ornements qui les décorent, et dans la beauté des caractères. L'onciale (2) n'avait jamais tout à fait disparu ; l'usage en devient plus général, et l'on reprend les caractères antiques. Les miniatures se multiplient et se perfectionnent ; tous les sujets de la Bible paraissent tour à tour dans des vignettes qui sont de véritables compositions. Hilpéric, moine de Seligenstadt, où Loup faisait quelquefois copier les ouvrages dont il enrichissait la bibliothèque de son monastère, avait un talent particulier pour la décoration des manuscrits (3). L'or, l'ivoire et les pierres précieuses

(1) Epist. 76.

(2) Epist. 3. — Præterea scriptor regius Bertcaudus dicitur antiquarum litterarum duntaxat earum quæ maximæ sunt et unciales a quibusdam vocari existimantur habere mensuram descriptam. Itaque si penes vos est, mitte mihi eam per hunc, quæso, pictorem, cum redierit.

(3) Epist. 60.

étaient employés surtout à embellir l'ancien et le nouveau Testament, et les livres destinés à l'usage de l'Eglise. Il suffit de rappeler le livre des Evangiles que Charles-le-Chauve fit écrire en lettres d'or pour l'abbaye de Saint-Denis : au frontispice se voyait la figure de ce prince, revêtu de ses habits royaux et assis sur un trône élevé, avec des gloires à droite et à gauche : la couverture était d'or enrichie de pierreries (1). Ce travail n'était point étranger aux monastères de femmes, qui, indépendamment des ouvrages qu'elles tissaient, copiaient les deux Testaments, le Psautier, et d'autres livres qu'elles ornaient aussi d'or et de pierres précieuses.

La nature et le choix des ouvrages que demande ou cite l'abbé de Ferrières indiquent le genre d'études auxquelles les hommes instruits du ix^e siècle consacrent leurs veilles et leurs travaux. Ils mènent de front l'étude de la littérature profane et celle de la littérature sacrée. Dans la littérature profane, on lit des ouvrages de tout genre. L'histoire est représentée par Tite-Live (2), Sal-

(1) *Hist. littér. de la France*, t. IV, p. 282-285.

(2) Epist. 54. — Illud quod sequitur tangere nōlui donec in Livio vigilantius indagarem.

Iuste (1), César (2), Suétone (3), Justin (4); l'art oratoire par Cicéron (5) et Quintilien (6); la poésie par Virgile (7), Horace (8), Térence (9) et Martial (10); la grammaire par Aulu-Gelle (11), Macrobe (12), Priscien (13), Donat (14), Servius (15),

(1) Epist. 104. — *Catilinarium et Jugurthinum Sallustii nobis offerre dignemini.*

(2) Epist. 57. — *Ejusdem Julii Cæsaris Commentarios ut primum habere potuero vobis dirigendos curabo.*

(3) Epist. 91.

(4) Epist. 20. — *Refert Trogus Pompeius Mithridatis regis futuram excellentiam cometa præmonstratam.*

(5) Epist. 1, 8, 20, 54, 46, 62, 69, 105, 104.

(6) Epist. 62, 103. — *Petimus etiam Tullium de Oratore et duodecim libros Institutionum Quintiliani.*

(7) Epist. 4, 6, 20, 54, 57, 44.

(8) Epist. 64, 1. — *Horatianum illud doctissimorum ore tritum merito accipiam.*

(9) Epist. 103. — *Pari intentione Donati Commentum in Terentium flagitamus.*

(10) Epist. 20. — *Item apud Martialem: « Quid tibi cum fiala ligulam committere posses. »*

(11) Epist. 1, 5. — *A. Gellium misissem nisi rursus illum abbas retinuisset.*

(12) Epist. 8. — *Habeo vero tibi plurimas gratias quod in Macrobio corrigendo adhibuisti laborem.*

(13) Epist. 7, 8, 54.

(14) Epist. 103.

(15) Epist. 5, 15, 8. — *Namque quod alia (verba) penultimam primæ vel secundæ personæ producant auctor est Servius.*

Caper (1) ; la dialectique par Bède (2) , et les sciences par Boëce (3), Cassiodore (4) et Victorius (5). Si l'on ne voit figurer dans cette liste aucun auteur grec , c'est que la connaissance de cette langue était peu répandue. Cependant, Charles-le-Chauve avait appelé plusieurs Grecs à sa cour. Le moine d'Auxerre, Héric, représente la Grèce comme pleurant les enfants qui la dédaignent et accourent en Gaule, attirés par les bienfaits de ce prince, et, à sa voix, l'Irlande émigrant toute entière avec la multitude de ses philosophes (6). Sous l'exagération de ce langage, il y a quelque chose de vrai. Jean Scot, pendant son séjour en Gaule, traduisit les livres attribués à saint Denys l'Aréopagite, et les Scolies de Maxime sur saint Grégoire (7). Les lettrés du commencement du ix^e siècle mêlent volontiers des mots grecs à leurs écrits : les poètes intercalent même dans des vers latins des mots grecs, et des vers grecs dans

(1) Epist. 20.

(2) Epist. 62.

(3) Epist. 3, 8, 13, 93.

(4) Epist. 62.

(5) Epist. 3. — In Victorii quoque calculum prævia Dei gratia vestraque doctrina ingredi cupio.

(6) DUCHESNE, t. II. *Epist. Hærici ad Carol.*, p. 471.

(7) *Hist. litt. de la France*, p. 273.

des pièces latines (1); mais, le plus souvent, cette science est tout à fait superficielle et d'emprunt; on la puisait dans les glossaires et les lexiques, qui étaient déjà en usage; c'est du moins ce qui ressort des observations que l'archevêque de Reims, Hincmar, adressait à son neveu, l'évêque de Laon, Hincmar, sur les mots grecs et les expressions extraordinaires, qu'il empruntait à cette sorte d'ouvrages (2). L'abbé de Ferrières n'avait lui-même qu'une connaissance très-imparfaite de la langue grecque. On le voit, en Germanie, se faire expliquer par Eginhard les mots grecs qu'il rencontre dans les Commentaires de Servius (3). Plus tard, il répond à Gottscalk qui lui a demandé la signification d'un certain nombre de mots grecs, qu'il en est quelques-uns dont le sens exact ne se présente pas à lui immédiatement, qu'il s'en occupera, que d'ailleurs c'est à des Grecs qu'il faut plutôt demander le sens précis des mots grecs (4).

(1) *Hist. littér. de la France*, t. IV, p. 280.

(2) *Opera Hincm.*, t. II, p. 547.

(3) Epist. 5. — *Abdita in lege et maxime græca nomina et alia ex Servio item græca, quæ in initio vobis direxi, saltem nunc utinam ne gravemini explanare.*

(4) Epist. 50. — *Verborum vero quorum flagitasti rationem, quia nec plenaria statim omnium occurrit, et eam indagare maximæ causarum moles, quibus assidue obruor, inhibuerunt, in aliud tem-*

Loup élude évidemment une réponse en renvoyant Gottscalk à des Grecs ; il lui dit, en d'autres termes, qu'il n'est aucun homme d'Occident qui soit en état de lui donner des renseignements. Il mentionne bien dans une lettre un fait rapporté par l'historien Josèphe, mais probablement d'après quelque Père de l'Eglise latine (1). Quant à la littérature sacrée, les esprits semblent se livrer plus particulièrement à l'interprétation des livres saints : on fait copier et on étudie les Annotations de saint Jérôme sur le prophète Jérémie, ses Questions sur l'ancien et le nouveau Testament, les Commentaires de Bède sur les Epîtres de saint Paul. Cette disposition des esprits donne naissance à une foule de commentaires, de gloses, de notes, d'explications et de paraphrases. Dans les questions théologiques, l'autorité de saint Augustin sert de règle et de loi. C'est le docteur par excellence (2). Sa parole, comme autrefois celle de Pythagore, est un argument sans réplique.

Tous ces ouvrages sont la base de l'enseigne-

pus distuli : quanquam non sim nescius græcorum sermonum proprietates a Græcis potius expectandas.

(1) Epist. 20. — *Josephus quoque prodit, priusquam everteretur Hierusalem, fuisse stellam in morem gladii per totum annum super eandem urbem.*

(2) Epist. 128.

ment dans les écoles monastiques. Depuis le concile d'Aix-la-Chapelle (817), ces écoles étaient de deux sortes (1) : les unes intérieures ou claustrales et les autres extérieures : celles-ci étaient ouvertes aux laïques : on y admettait surtout les fils des grands et des nobles : celles-là étaient réservées aux moines tant indigènes qu'étrangers. Dans les écoles intérieures, on enseignait les sciences sacrées et profanes, c'est-à-dire la théologie, qui se composait de la connaissance des deux Testaments, des Pères, des canons et des sept arts libéraux. Dans les écoles publiques, on apprenait aux enfants les principes de la foi catholique, l'oraison dominicale, les psaumes, les notes musicales et la grammaire. On commençait aussi dans les monastères du nord-est de la Gaule à se préoccuper de l'étude de la langue germanique. Le traité de Verdun, en partageant l'empire de Charlemagne en trois royaumes, avait consacré la séparation qui s'était faite entre les peuples, d'après la différence de langage et de mœurs. Servat-Loup envoie au couvent de Prum, dans les Ardennes, son neveu et deux enfants nobles, pour qu'ils apprennent l'allemand sous la direction de l'abbé Marward.

(1) *Hist. littér. de la France*, t. IV, p. 250-251.

« Un jour, lui écrivait-il, ces enfants, s'il plaît à Dieu, seront utiles à notre monastère (1). » Et dans une autre lettre : « Il faut être stupide pour ne pas comprendre que la connaissance de la langue germanique est aujourd'hui tout-à-fait nécessaire (2). » Elle l'était surtout pour les relations si fréquentes entre les monastères des deux pays : outre les lettres dont ils étaient porteurs, les messagers, comme l'attestent plusieurs passages de la correspondance de Servat-Loup, étaient quelquefois chargés de communications verbales ; aussi la plupart d'entre eux avaient-ils une certaine instruction (3).

En dehors des écoles, on étudie, on commente les ouvrages de l'antiquité : les difficultés que l'on rencontre deviennent le sujet d'une longue et active correspondance. Il est curieux de voir, dans les lettres de Servat-Loup, comment l'attention est éveillée sur presque toutes les branches des connaissances humaines : théologie, grammaire, astrologie, mathématiques, etc. Le moine Gottscalk consulte l'abbé de Ferrières sur la nou-

(1) Epist. 91.

(2) Epist. 70.

(3) Epist. 70.

velle hérésie, d'après laquelle on prétendait que les élus ne pourraient voir Dieu que des yeux du corps (1); Charles-le-Chauve l'interroge sur les trois questions de la grâce, de la prédestination et du prix du sang de Jésus-Christ, qui partagent en deux camps les évêques de la Gaule et de la Germanie (2). Les réponses de Loup sont de véritables traités pour l'étendue et la méthode. Mais toutes les questions ne comportaient pas d'aussi longs développements. Il en est qu'on peut citer pour donner une idée de cet échange de connaissance entre les hommes studieux de cette époque.

X Un prêtre du diocèse de Dijon demande l'explication des mots « *Pater patratus.* » — « Je crois, lui répond l'abbé de Ferrières, que *Pater patratus* était le titre de celui qui exerçait certaines fonctions sacerdotales; celui qui en était revêtu était tellement respecté de ses concitoyens, qu'ils l'appelaient leur *Pater factus*; c'était par son ministère qu'ils faisaient ce que tu lis dans Servius (3). »

Y Un moine de Fulde désire savoir pourquoi Isis est représentée un sistre à la main : Servat-Loup ré-

(1) Epist. 50.

(2) Epist. 128.

(3) Epist. 13.

pond que le sistre est l'emblème du mouvement périodique des eaux du Nil (1). Le même correspondant lui demande ce qu'il faut penser des comètes : l'opinion de l'abbé de Ferrières, on le conçoit sans peine, ne s'élève point au-dessus des préjugés des anciens. « Sur ce point, lui dit-il, il semble qu'il y a plus à craindre qu'à disserter : comme l'autorité divine ne parle point de ces météores, on peut partager l'effroi des païens à leur apparition : ils prétendent qu'ils annoncent la peste, la famine et la guerre. » Et il rappelle les événements remarquables de l'histoire, qui, dans l'opinion des anciens, avaient été prédits par des comètes, tels que la mort de César, la ruine de Jérusalem et la grandeur de Mithridate. La poésie ou plutôt l'art de faire des vers, avait un attrait tout particulier pour les lettrés du ix^e siècle, à en juger par les nombreuses questions que l'on adresse à l'abbé de Ferrières sur la quantité des mots. Ses réponses attestent une sérieuse étude des grammairiens et des poètes latins. Il appuie son opinion sur des exemples tirés des poètes anciens, Virgile et Martial, de Prudence, et même de ses

(1) Epist. 20.

contemporains Alcuin, Théodulf (1). Quand il peut invoquer l'autorité de Priscien, il ne croit pas avoir besoin de recourir aux poètes; l'autorité de Priscien est souveraine même pour les gens les plus difficultueux (2); ou bien, après avoir exposé ce qu'il croit être la vérité, il s'empresse d'ajouter: « Je n'ai le témoignage d'aucun poète pour corroborer mon sentiment; comme je ne veux point compromettre mon autorité, j'attendrai que, par les soins de mes amis ou par mes propres recherches, j'aie trouvé quelque chose de plus évident, sinon de plus solide (3). » Au reste, on n'avait plus, depuis longtemps, le sentiment de la quantité; on ne prononçait que l'accent. Servat-Loup lui-même avait demandé à Eginhard si la pénultième ne devait pas être considérée comme brève dans les mots comme *aratrum*, *salubris*, où une voyelle même longue par nature est suivie d'une muette et d'une liquide. Plus tard, on pose à Servat-Loup la même question; il répond

(1) Epist. 20.

(2) Epist. 54. — Quod possem etiam poetico testimonio confirmare nisi apud contentiosos quosque tanti viri tantum posset auctoritas.

(3) Epist. 54.

que la syllabe suivie d'une muette et d'une liquide ne peut être commune qu'autant que la voyelle est brève par nature. Une des raisons qui le décident, c'est que dans les mots *peccatrix*, *venatrix* et autres substantifs formés de masculins en *tor*, personne n'hésite à mettre l'accent sur la pénultième, et qu'il serait choquant pour l'oreille, même barbare, d'accentuer ces mots sur l'anté-pénultième (1).

Avant d'être consulté par ses contemporains comme un des maîtres de la science, l'abbé de Ferrières avait eu souvent recours, dans sa jeunesse, aux lumières d'Eginhard : « Au nom de l'amitié et de la charité, lui écrivait-il du monastère de Fulde, daignez scruter avec soin tous les recoins de votre mémoire, et me communiquer ce que vous savez m'être nécessaire ; en répandant sur moi les semences de votre génie, vous en transmettez les fruits à beaucoup d'autres (1). » En effet, Servat-Loup ne se montre pas avare des connaissances qu'il a acquises ou reçues. Cependant,

(1) Epist. 20. — Ce qui faisait hésiter Loup, c'était un passage de Donat, où il était dit que l'accent n'est pas le même dans *aratrum* et dans *Catullus*, parce que dans *aratrum* la pénultième est suivie d'une muette et d'une liquide.

(2) Epist. 6.

le nombre de ses correspondants augmente tellement, que le soin de sa propre instruction l'oblige à le restreindre. « Si les questions, disait-il au moine de Fulde, Altuinus, pouvaient être résolues avec autant de facilité qu'on les soulève, les hommes studieux d'autrefois seraient arrivés au comble de la sagesse. Dans l'état de décadence où sont tombées aujourd'hui les lettres, qui ne se plaint avec raison de l'ignorance des maîtres, du manque de livres et du défaut de loisirs? Vous m'en voudrez moins par conséquent si, vu le peu de temps dont je dispose, je juge à propos de l'employer à apprendre ce que j'ignore plutôt qu'à disserter sur ce que je sais. Je ne me trompe pas, je pense, en imposant à ceux à qui j'ai, avec l'aide de Dieu, ouvert ou aplani les voies de la science, la nécessité de suivre la voie où je marche devant eux; comme c'est par la lecture que je continue à m'instruire et que je me suis instruit, je conseille à mes disciples d'en faire autant, quand ils sont avec moi; et quand ils sont loin de moi, je le leur impose en refusant obstinément de répondre à leurs questions (1). » Servat-Loup tient compte néanmoins des instances d'Altuinus, et il lui écrit une

(1) Epist. 54.

longue lettre sur des questions d'orthographe , de prononciation et de prosodie.

L'étude assidue des meilleurs écrivains de l'antiquité porte ses fruits. Dans le monde tout nouveau d'idées et de sentiments , où les transportent les merveilles de l'éloquence et de la poésie , les lettrés du ix^e siècle puisent une certaine libéralité d'opinion religieuse. Un prêtre de Mayence, Probus plaçait Cicéron et Virgile au nombre des élus , et l'abbé de Ferrières, son ami, avait un sourire indulgent pour cette tolérance inspirée par l'amour du beau (1). En même temps le goût se forme et s'épure. Ne dirait-on pas que cette lettre , dans laquelle l'abbé de Ferrières juge les œuvres de ses contemporains, est d'une autre époque? « J'avais commencé, dit-il à Eginhard , à feuilleter les auteurs , mais les ouvrages de notre temps m'ont déplu , parce qu'ils s'éloignaient de cette éloquence cicéronienne qu'ont imitée les grands hommes du christianisme. Alors tomba dans mes mains votre ouvrage , dans lequel , permettez-moi de vous le dire sans flatterie , vous avez écrit de la manière la plus brillante les brillantes actions de l'empereur Charles. J'ai embrassé avec transport le

(1) Epist. 20.

livre où je trouvais de la distinction dans les pensées, le sobre emploi des conjonctions que j'avais remarqué dans les bons auteurs, un style que n'embarrassaient pas la longueur et la complication des périodes, ni des phrases d'une étendue démesurée (1). » Ces compliments littéraires, dit M. Ampère, adressés à Eginhard sur sa manière d'écrire, sur la coupe de ses phrases, qui rappellent les bons auteurs ; cette déplaisance des écrits contemporains, auxquels manque l'éloquence cicéronienne, tout cela n'est-il pas d'un littérateur et d'un cicéronien du xvi^e siècle (2) ?

II. — L'influence de la littérature ancienne sur les sentiments, les idées, le goût et le style des écrivains de la seconde moitié du ix^e siècle, n'est peut-être nulle part mieux marquée que dans les écrits de l'abbé de Ferrières ; ces écrits, quoique en petit nombre, embrassent tous les genres qui étaient alors cultivés. Avec la renaissance des lettres, l'histoire proprement dite avait reparu ; Servat-Loup écrit, pour l'instruction de Charles-le-Chauve, une histoire abrégée des empereurs romains. La translation des reliques des saints, si fréquente à cette

(1) Epist. 1.

(2) AMPÈRE, *Hist. littér.*, t. III, p. 258.

époque, faisait naître une foule de légendes; nous avons de lui la vie de saint Wigbert, et celle de saint Maximin lui est attribuée. On commentait les Écritures et les Pères, on agitait des questions théologiques; Servat-Loup prend part au fameux débat sur la grâce, la prédestination et le prix du sang de Jésus-Christ, et publie un traité et un recueil d'extraits des Pères de l'Eglise, pour servir de pièces à l'appui. Enfin, il sacrifie au goût de son siècle pour la poésie, en composant des hymnes en l'honneur de saint Wigbert. Si l'on ajoute à ces écrits deux homélies, les canons du concile de Verneuil et les lettres, on aura la liste complète de ses œuvres.

L'histoire abrégée des empereurs romains n'est point arrivée jusqu'à nous.

La légende occupe une place importante dans la littérature du ix^e siècle. Ce qui distingue ce genre de composition, c'est le mélange du merveilleux et du réel. Les saints, au moyen-âge, étaient l'objet d'un culte particulier, surtout dans les monastères. Au milieu de cette société, où la force se jouait impunément du droit et de la justice, il était consolant pour les faibles de penser qu'ils avaient auprès de Dieu un intercesseur qui veillait sur eux et pouvait les protéger contre la vio-

lence. Chaque monastère était placé sous l'invocation d'un saint ; il était non-seulement leur protecteur dans le ciel, mais encore, par les offrandes des fidèles miraculeusement guéris, leur bienfaiteur sur la terre (1) ? La communauté le regardait comme un de ses membres, et le culte qu'elle lui rendait était mêlé d'une tendresse toute familière (2). Sous l'empire de ces sentiments, on acceptait, sans contrôle, toutes les traditions qui se rapportaient à la vie du saint que l'on avait choisi ou que l'on avait reçu pour patron. Plus les faits étaient surprenants, plus ils témoignaient en faveur de sa sainteté et de sa puissance. « Souvent aussi, comme le remarquent les auteurs de l'Histoire littéraire de la France, les reliques venaient de très-loin. On ignorait absolument l'histoire des saints à qui elles appartenaient ; il fallait cependant des actes pour lire au jour de leur fête ; on en composait de son chef, où l'on tâchait, toujours à bonne intention, de joindre le vraisemblable au merveilleux ; quelquefois on puisait dans les actes des autres saints, et on les confondait les uns avec les autres (3). » Il paraît que cette pieuse licence

(1) *Vita S. Maximini*, c. 12.

(2) *Epist.* 53.

(3) *Hist. littér. de la France*, t. IV, p. 274.

avait déjà, du temps de l'abbé de Ferrières, compromis l'autorité des légendes auprès des lecteurs éclairés; car, dans l'épître dédicatoire à l'abbé Brunon et aux moines d'Heyfeld, qui l'avaient prié d'écrire la vie de saint Wigbert, il a bien soin d'établir ses droits au titre de narrateur véridique. « Quoique les faits, dit-il, que je raconte dans le présent opuscule, la huit cent trente-sixième année de l'Incarnation du Seigneur, aient été accomplis il y a quatre-vingt-dix ans, ils ne doivent pas pour cela être regardés comme moins certains; tout homme un peu instruit sait que Salluste et Tite-Live ont rapporté, d'après ce qu'ils avaient lu ou entendu dire, beaucoup de faits qui avaient précédé leur temps; et, pour citer les auteurs chrétiens, saint Jérôme a écrit la vie de Paul qui lui était très-antérieur, et l'évêque Ambroise le martyr de la vierge Agnès, qui n'était pas assurément sa contemporaine. Ce n'est pas un fait nouveau, ni le seul de ce genre qui ait besoin d'excuse, que la négligence de nos ancêtres à perpétuer le souvenir des actions d'un homme remarquable; nous savons que ce n'est pas seulement à une époque récente, mais dans des temps beaucoup plus anciens, qu'on a négligé de consigner le souvenir des faits les plus importants. Je

ne vois donc pas pourquoi on ne me croirait pas ; car si , jusqu'à présent , on a eu tort de ne point raconter les vertus de cet éminent personnage , je n'en suis pas responsable ; et , d'ailleurs , je ne présente à ceux qui voudraient me lire , que des faits qui vous sont avérés et que vous m'avez fournis ; » et il ajoute cette observation , qui révèle l'humaniste passionné pour la belle latinité : « Si des noms d'hommes ou de lieux appartenant à la langue germanique altèrent par leur âpreté la douce harmonie du latin , le lecteur instruit aura assez de bienveillance pour le tolérer et pour se souvenir que je n'écris point un poëme dans lequel , par une licence permise , on mutile quelquefois les noms pour les accommoder à la prononciation de la langue latine ; mais de l'histoire qui ne souffre pas qu'on l'obscurcisse par des artifices de langage et des figures de mots. »

Sous la plume de l'abbé de Ferrières , la légende perd la simplicité et les grâces un peu naïves qui lui sont propres , pour prendre une forme plus grave et plus méthodique. Toute la partie de la légende , où il raconte la vie de saint Wigbert , est écrite dans le ton et le style de l'histoire ; les digressions auxquelles il se livre ne s'éloignent pas trop du sujet et ne sont pas hors de proportion avec

le cadre de son œuvre : on sent que l'étude des anciens l'a initié aux règles de la composition. Le merveilleux ne commence qu'après la mort de Wigbert. En abordant cette partie tout-à-fait caractéristique de la légende, l'abbé de Ferrières fait quelques réflexions qui attestent de sa part une certaine liberté d'esprit et une connaissance approfondie du cœur humain. Les miracles que Dieu accomplit par les saints pour les honorer après leur mort, lui semblent bien préférables à ceux qui se rapportent à la période de leur vie mortelle, quelle qu'ait été du reste la pureté de leurs sentiments. « Ici-bas, ils étaient sujets à la tentation et pouvaient craindre une chute ; mais, la mort les ayant affranchis des faiblesses humaines, leur gloire est d'autant plus grande, qu'elle est à l'abri de toute atteinte : en faisant des miracles de leur vivant, ils s'exposaient, non sans quelque danger, aux applaudissements des hommes ; tandis qu'après leur mort, l'éclat de leur sainteté ne peut être obscurci même par l'apparence de la vanité (1). » Enfin, l'abbé de Ferrières avertit le lecteur que les miracles qu'il va raconter n'ont été relatés dans aucun écrit ; ils ont été publiés

(1) *Vita S. Wigberti*, c. 42.

partout, et le souvenir s'en est conservé jusqu'à lui; à ce titre, il les croit dignes de foi. Il y a, dans le récit de la translation des reliques de saint Wigbert, plus d'art qu'on n'en trouve chez la plupart des écrivains de la seconde moitié du ix^e siècle. A la variété des tours et des expressions, il est facile de reconnaître l'humaniste nourri de la lecture des historiens anciens. Outre des modèles de style narratif, l'abbé de Ferrières avait souvent rencontré dans Tite-Live bien des faits merveilleux. Chose singulière! dans un siècle où le scepticisme a déjà envahi les âmes, Tite-Live, animé d'une sorte de foi patriotique, raconte sans les discuter toutes les fables que la tradition rattache aux premiers âges de Rome, pour montrer les dieux protégeant le peuple-roi dès son berceau; tandis que l'abbé de Ferrières, à une époque de foi, s'inquiète de l'authenticité des faits surnaturels qu'il rapporte. Après avoir décrit les miracles qui s'étaient accomplis sur le tombeau de saint Wigbert, Servat-Loup, s'adressant à l'abbé Brunon, lui dit : « Voici complètement terminé l'ouvrage que j'ai entrepris à votre prière : je n'ai pris rien de suspect à des sources étrangères : je me suis borné à exposer, sans m'écarter du sentier de la vérité, les faits que vous m'aviez prié de ré-

vêler (1). » Pour l'abbé de Ferrières, qui a la prétention d'écrire de l'histoire, en racontant la vie de saint Wigbert, la recherche de la vérité semble être une préoccupation plutôt littéraire que religieuse : c'est par là qu'il se distingue des autres hagiographes.

La vie de saint Maximin est une véritable légende : le merveilleux s'y trouve mêlé à tous les faits, avec la simplicité des époques de foi naïve (2) ; elle diffère de la légende de saint Wigbert, moins par la forme que par le fond. L'auteur, dans une courte préface, se plaint de la rareté et du peu de certitude des documents ; il reconnaît même qu'ils ressemblent parfois à des fables, et déclare qu'il retranchera tout ce qui lui paraîtra peu digne d'être raconté ; mais, en rapportant les faits surnaturels, ou il oublie d'exercer ce droit d'examen, ou il est bien crédule. Une critique plus éclairée, sans s'écarter pour cela des croyances du temps, a présidé au choix des miracles dans la vie de saint Wigbert. Le style de la légende de saint Maximin est correct et pur, mais le récit est quelquefois diffus ; les mêmes réflexions reviennent à

(1) *Vita S. Wigberti*, § 312.

(2) *Vita S. Maximini*.

de courts intervalles. Ce défaut est surtout marqué dans le récit de la translation des reliques de saint Maximin ; ce n'est pas le goût châtié et la précision exempte de sécheresse qui distinguent la légende de saint Wigbert. La ressemblance du style entre les deux légendes est pourtant le principal argument, à défaut de preuves directes, sur lequel s'appuient quelques savants pour compter la vie de saint Maximin parmi les œuvres de l'abbé de Ferrières : telle est l'opinion de Baluze, quoiqu'il y relève, avec une certaine vivacité d'expression, des erreurs de toute nature, qu'il trouve étranges de la part de Servat-Loup. Les auteurs de l'histoire littéraire de la France semblent, avec plus de raison, attribuer cette légende à Loup, évêque de Châlons-sur-Marne, qui vivait dans la seconde moitié du ix^e siècle (1).

L'œuvre la plus importante de l'abbé de Ferrières, après les lettres, est son traité sur les trois questions. Lorsque le moine Gottscalk avait consulté Servat-Loup sur l'hérésie, qui prétendait que les élus pourraient voir Dieu des yeux du corps, l'abbé de Ferrières, comme s'il eût senti qu'un jour il porterait le trouble dans l'E-

(1) *Hist. litt.*, t. IV, p. 192; t. V, p. 266.

glise, lui avait adressé ces salutaires conseils : « Je vous exhorte à ne point fatiguer davantage votre esprit sur de telles matières, dans la crainte qu'absorbé par elles au delà de ce qu'il convient, vous manquiez de force pour rechercher ou pour apprendre des choses plus utiles. A quoi bon poursuivre ce qu'il ne nous est peut-être pas avantageux de connaître (1). » Gottscalk, entraîné par son penchant pour les questions les plus ardues de la métaphysique, provoqua l'an 847 la discussion sur la double prédestination, le libre arbitre et le prix du sang de Jésus-Christ. Il est à remarquer que cette controverse théologique, qui n'est au fond que le problème philosophique de la liberté humaine et de la prescience divine, a surtout agité les esprits aux époques de l'histoire marquées par de grands bouleversements dans la société. Ces catastrophes agissent diversement sur l'esprit des hommes qui en sont les témoins et les victimes. Les uns, comme s'ils étaient dominés par l'idée d'une nécessité fatale, subissent leur destinée avec indifférence ; les autres, et c'est le plus petit nombre, se raidissent contre le malheur, en faisant appel à l'énergie de la volonté humaine. Cette

(1) Epist. 50.

double disposition n'amène-t-elle pas naturellement les esprits à l'examen du problème de la liberté humaine et de la prescience divine ? Au v^e siècle , pendant les invasions des barbares , elle suscite la lutte de saint Augustin contre le moine Pélage : au ix^e, pendant les dévastations des Normands et la dissolution de l'empire carlovingien, elle divise en deux camps les évêques et les théologiens les plus éclairés de la Gaule et de la Germanie.

Servat-Loup entra en lice au plus fort du débat (850). Il explique dans la préface de son livre les motifs qui l'ont déterminé à traiter ces questions et la méthode qu'il suivra pour les résoudre. « Ayant appris, dit-il, qu'en Italie et en Gaule, si la foi n'était pas ébranlée, du moins la croyance de quelques-uns était troublée par les opinions nouvelles qui étaient professées sur la double prédestination, le libre arbitre et le prix du sang de Jésus-Christ, j'ai voulu venir en aide à ceux qui ne pouvaient arriver par eux-mêmes à quelque certitude sur ces questions. Après avoir invoqué le nom de Dieu, qui nous a donné non-seulement l'être, mais la faculté de connaître, j'ai eu recours d'abord à la parole divine, dont l'autorité est reconnue par l'universalité des fidèles ; ensuite, j'ai

cherché longtemps et avec soin ce que les commentateurs les plus illustres et les défenseurs les plus solides de la parole de Dieu ont pensé sur ces matières. » Loup de Ferrières ne s'écarte pas de la méthode qu'il s'est tracée ; son traité est une compilation de passages de l'ancien et du nouveau Testament, qu'il explique et commente pour en tirer des arguments en faveur des opinions qu'il soutient ; il y joint des extraits des Pères de l'Eglise, et principalement de saint Augustin. Toutes ces parties sont étroitement liées entre elles, de manière à former un tout uniforme. Il y a de l'ordre, de la précision et beaucoup de clarté : mais ce n'est point un ouvrage original, en ce sens qu'il se borne à reproduire, sans y rien ajouter, l'argumentation de saint Augustin. L'abbé de Ferrières a, sur les écrivains de son temps qui ont traité les mêmes questions, une double supériorité, l'élégance du style et des formes polies et courtoises. La première de ces qualités était, en grande partie, le fruit de son commerce assidu avec les auteurs de l'antiquité, pour lesquels il professe une si vive admiration dans ce passage de son traité, où, après avoir cité Cicéron et Virgile à propos de la nécessité de la grâce, afin de montrer que les païens mettaient en eux-mêmes

tout espoir, il s'écrie : « Tu aurais dû dire : ô Cicéron ! on trouve tous les biens dans le vrai Dieu et non en soi-même ; et alors tu nous aurais charmés moins par l'éclat du style que par l'exactitude de la pensée ! Virgile aussi... que n'a-t-il dit : le vrai Dieu est notre espoir, au lieu de : chacun de nous n'a d'espérance qu'en soi. Que n'a-t-il eu la foi ! » Son enthousiasme pour les lettres antiques ne lui fait pas méconnaître le mérite des grands écrivains du christianisme ; il les regarde comme supérieurs en sagesse aux païens et comme leurs égaux pour l'éloquence ; et il place au premier rang saint Cyprien, saint Augustin, saint Jérôme et saint Ambroise. Dans la plupart des ouvrages suscités par cette querelle théologique, les personnes sont traitées avec peu de ménagements ; il y a une vivacité de langage où se révèle la rudesse des mœurs barbares. L'abbé de Ferrières est au contraire plein de modération à l'égard de ses adversaires ; il tempère l'amertume de la contradiction par la douceur de l'éloge : une seule passion l'anime, l'amour et la recherche de la vérité. La lecture des œuvres de Cicéron, dans lesquelles sont discutés avec tant d'urbanité les divers systèmes des philosophes, a dû exercer une salutaire influence sur son esprit naturellement

porté à la modération : aussi invoque-t-il l'autorité de l'orateur romain à la fin de l'exhortation pressante qu'il adresse à ses adversaires pour les ramener à la vérité. « Cessons , leur dit-il , toute parole de controverse ; qu'une puérole vanité ne nous fasse pas lutter les uns contre les autres, pour la vaine gloire du triomphe, de peur de mériter le blâme de l'Apôtre : — Ne disputez pas en paroles, cela ne tend qu'à troubler ceux qui vous écoutent. Nous n'avons qu'un seul Maître céleste, qui est la source de toute vérité. Recherchons avec paix et humilité, non ce qui est de notre invention, mais ce qui est son enseignement. Si quelques-uns sont ébranlés moins par notre discussion que par le témoignage des auteurs les plus illustres, qu'ils ne dédaignent pas de changer de sentiment ; on doit rougir de ne pas renoncer à l'erreur aussitôt qu'on l'a reconnue et non de s'être trompé. C'est ce que le grand orateur Cicéron montre à propos, par son exemple, quand il dit : Si nous avons omis par inadvertance quelque opinion exprimée par nos devanciers ou que nous paraissions avoir adopté une erreur, nous nous laisserons instruire volontiers et nous changerons d'avis ; il n'est pas honteux d'ignorer quelque

chose, mais de s'opiniâtrer longtemps et sans raison dans ce qu'on ne sait pas assez ; car, si l'un tient à l'infirmité de l'esprit, l'autre doit être attribué à un défaut personnel (1). »

Ce traité est suivi d'un recueil de passages des Pères, dont Servat-Loup n'avait pas cru devoir faire usage, dans la crainte d'être trop diffus. Ces passages sont empruntés aux papes Innocent, Célestin, saint Grégoire ; aux Pères de l'Eglise, saint Augustin, saint Jérôme, à Philippe, un de ses disciples, à saint Fulgence, à Isidore de Séville et à Bède ; mais la plupart appartiennent à saint Augustin.

Le recueil des canons ou capitulaires, que l'abbé de Ferrières fut chargé de rédiger par les évêques du concile de Verneuil, se distingue des ouvrages de la même nature par la clarté, la correction et même l'élégance du style ; mais ces qualités ne se retrouvent pas au même degré, dans les homélies et surtout dans les hymnes composées en l'honneur de saint Wigbert. Il est juste de dire que ces ouvrages ne sont attribués à l'abbé de Ferrières que sur de simples conjectures. L'une des

(1) *Patrologia*, t. CXIX. Liber de tribus quæstionibus, p. 644.

deux hymnes est en vers rythmiques, l'autre en strophes saphiques (1). L'abbé de Ferrières, quoique très-versé dans la connaissance des règles de la prosodie, était plus habile, si on le juge d'après ces deux hymnes, à écrire en prose qu'en vers. Quant aux deux homélies réunies, elles forment un tout conforme aux règles de ce genre de composition; séparées, elles sont incomplètes; ce qui fait supposer, avec quelque raison, aux auteurs de l'Histoire littéraire (2), qu'elles n'en faisaient originairement qu'une; elles leur paraissent aussi, par les pensées et par le style, être une œuvre de la jeunesse de l'abbé de Ferrières.

En général, les ouvrages de Servat-Loup se font plutôt remarquer par la correction de la forme que par l'originalité du fond. Il a du goût, un jugement droit et une certaine finesse d'observation; il met habilement en œuvre les idées qu'il emprunte aux autres; mais l'invention semble lui avoir fait à peu près défaut.

III. — Parmi les lettres de l'abbé de Ferrières, il y en a quelques-unes qui ne traitent ni de lit-

(1) Voir Weil et Benloev, *Théorie générale de l'accentuation latine*, p. 260.

(2) *Hist. littér. de la France*, t. V, p. 269.

térature ni d'affaires politiques ou religieuses ; ces lettres, par leur caractère privé, ont aussi de l'importance ; elles permettent d'apprécier d'une manière plus complète l'homme et l'écrivain. La vie austère et studieuse du cloître n'a point fermé le cœur de Servat-Loup aux affections humaines : l'homme se retrouve sous l'habit monastique. Dans l'ordre des sentiments qu'autorise sa profession, il place la piété filiale et l'amitié au premier rang, et il élève encore plus haut ces deux sentiments, en leur imprimant un caractère religieux. C'est par cette recommandation si touchante dans sa simplicité « priez pour mon père, priez pour ma mère, » qu'il termine ses lettres au compagnon de ses études, Altuinus (1). L'amitié, qu'il appelle un don du ciel (2), fait le charme de sa vie : nul n'a été plus que lui sincèrement attaché à ses amis : il s'afflige de leurs peines (3) et se réjouit de leurs succès (4) ; si leurs témoignages d'affection le touchent vivement (5), leur silence prolongé l'inquiète, et, par de doux reproches, il stimule leur

(1) Epist. 20.

(2) Epist. 112.

(3) Epist. 2, 52.

(4) Epist. 22, 91.

(5) Epist. 41.

paresse ou leur froideur (1). Pour traduire ces divers sentiments, il emprunte à propos des images et des expressions ingénieuses et délicates à ses souvenirs classiques (2). Une seule fois son érudition l'égaré après un début irréprochable. Eginhard venait de perdre sa femme Imma : « J'ai été atterré, lui écrit aussitôt l'abbé de Ferrières, par la nouvelle de la mort de votre vénérable épouse. Plus que jamais, je voudrais être maintenant auprès de vous : la part que je prendrais à votre douleur vous aiderait à en supporter le poids ; ou bien mon langage, s'inspirant de la parole divine, ne cesserait de vous consoler. En attendant que Dieu nous rapproche, ayez présente à l'esprit la condition que le péché a faite aux hommes, et acceptez avec sagesse et fermeté l'épreuve qui vous arrive. Vous ne devez point céder au malheur, vous qui avez montré tant de force d'âme au milieu de la prospérité (3). » — Eginhard lui répond : « Tous mes travaux, tous mes soins pour les affaires de mes amis et pour les miennes ne me sont plus rien : tout s'efface, tout s'abîme devant la cruelle

(1) Epist. 57.

(2) Epist. 52.

(3) Epist. 2.

douleur dont m'a frappé la mort de celle qui fut jadis mon épouse fidèle, qui était encore ma sœur et ma compagne chérie. C'est un mal qui ne peut finir ; car ses mérites sont si profondément enracinés dans ma mémoire, que rien ne saurait les en arracher : ce qui redouble mon chagrin et envenime chaque jour ma blessure, c'est de voir que tous mes vœux n'ont eu aucune puissance, et que les espérances que j'avais fondées sur l'intervention des saints martyrs, sont déçues (1). » Jusquelà le langage de l'amitié et celui de la douleur ont été simples et francs ; mais Eginhard explique ensuite longuement et méthodiquement pourquoi les paroles de consolation qui souvent ont réussi auprès des autres hommes, ne font qu'ulcérer cruellement la plaie de son cœur, et l'abbé de Ferrières reprenant ses arguments un à un et dans le même ordre, essaie de les combattre avec des passages tirés de Virgile, de saint Augustin et de l'Écriture sainte. Cet entretien, commencé sur le ton de la douleur, finit par une sorte de joute littéraire : Servat-Loup, satisfait du rôle qu'il y a joué, écrit à son ami : « Lisez ; je vous prie, le livre xxxi de la Cité de Dieu de saint Augustin, et voyez si ce

(1) Epist. 5.

divin génie n'a point, en pareille circonstance, pensé ce que j'ai dit. Je ne l'avais point lu; plus tard, je l'ai parcouru, et, à ma grande surprise, je me suis si bien rencontré avec lui, que le style semble être le même (1). » Ce cas excepté, et il a pour excuse l'exemple d'Eginhard, l'abbé de Ferrières est toujours simple et sobre dans l'expression des sentiments affectueux : c'est par des mots sortis du cœur qu'il témoigne sa reconnaissance et sa profonde vénération pour son protecteur l'archevêque Aldric (2), et pour son ancien maître Raban Maur (3). Aussi condamne-t-il avec une rude franchise l'exagération dans l'éloge : « Si vous devez encore m'écrire, dit-il à Gottscalk, ne m'accablez pas de louanges fausses ou superflues, mais priez Dieu plutôt qu'il m'inspire toujours le désir de lui plaire, et qu'il me réserve le fruit de mes mérites pour le moment où il fera à chacun de nous sa part d'éloges (4). »

Aux qualités du cœur, Servat-Loup joignait certaines qualités de l'esprit; qu'il est rare de trouver chez des peuples encore barbares. Les lettres

(1) Epist. 5.

(2) Epist. 41.

(3) Epist. 40.

(4) Epist. 50.

XXVII et XXXV sont des modèles de tact, de finesse et de saine philosophie. La première est une réponse à l'évêque d'Orléans Jonas, qui l'avait prié de corriger un de ses ouvrages : « J'ai lu votre livre, lui dit-il : pour vous rendre ma pensée en peu de mots, je n'ai voulu rien changer, vous laissant à vous-même le soin de corriger l'ouvrage dont vous êtes l'auteur, car j'ai dû prendre en considération d'une part ma jeunesse, et de l'autre votre âge et votre rang ; je n'ai pas cru devoir imiter ce que nous remarquons chez quelques personnes qui sont si promptes à la critique et semblent y prendre plaisir (1). » La lettre XXXV est adressée au moine Ebrard, son parent, qui, depuis longtemps, le sollicitait de lui envoyer un morceau de sa composition, sinon instructif, du moins amusant. Servat-Loup s'excuse d'abord de n'avoir pas cédé plus tôt à ses instances, puis il l'avertit qu'il ne fera aucun effort d'imagination pour le choix du sujet, et moins encore pour l'élégance et l'habile arrangement des mots, et qu'il développera la première idée qui lui viendra à l'esprit. Après ce début, qui n'est qu'un artifice de style pour donner l'apparence de l'imprévu à

(1) Epist. 27.

une satire préméditée, il ajoute : « Je vois avec beaucoup de plaisir qu'un certain nombre d'esprits cultivent avec ardeur la sagesse qui commence à renaître dans nos contrées ; mais une chose me touche vivement, c'est que quelques-uns d'entre nous faisant deux parts dans la sagesse, s'attachent à l'une et rejettent l'autre avec dédain. Or, du consentement de tous, il n'y a rien dans la science qu'on puisse ou qu'on doive répudier. Nous sommes évidemment en contradiction avec nous-mêmes, et nous manquons de sagesse en recherchant la sagesse ; en effet, la plupart lui demandent la beauté du style, et un petit nombre se propose, chose plus utile, de se former par elle à la vertu ; nous craignons les fautes de langage et nous nous efforçons de nous en corriger ; mais nous ne faisons que peu d'attention aux fautes de conduite et nous les multiplions : aussi convient-il que celui qui met la science au-dessus de la sainteté n'ait point part à la nourriture que donne la sagesse et soit condamné à une mortelle inanition. » Il termine en exhortant Ebrard à mettre ses pensées en Dieu, sans négliger, pour cela, les arts honnêtes et dignes d'exercer l'intelligence (1). »

(1) Epist. 55.

Pour Servat-Loup, le culte des arts et des lettres n'est point une étude spéculative; il est tout pratique; il est chrétien.

Ce tact et cet esprit d'à-propos servent à merveille l'abbé de Ferrières dans le rôle de solliciteur qu'il remplit souvent et avec une habileté consommée. Veut-il obtenir du roi d'Angleterre Edilulf du plomb pour couvrir l'église de son monastère; il lui vante la bonne administration de ses états et les succès qu'il a remportés sur les ennemis du christianisme (1). Est-il chargé d'une mission auprès du souverain Pontife? il prend des informations sur ses goûts, puis il écrit à l'abbé Marward: « Je vais à Rome dans un but de piété et pour traiter quelques affaires ecclésiastiques, dont j'entreprendrai votre paternité, quand, avec l'aide de Dieu, je serai de retour. Mais comme pour mener à bien cette négociation, j'aurai besoin de la protection du Pape, et que les présents sont le moyen le plus sûr de l'obtenir, je me réfugie dans votre sein paternel ou plutôt maternel: vous ne m'avez manqué dans aucun de mes besoins: daignez venir encore à mon aide, en m'envoyant, si vous le pouvez, par les messagers qui vous re-

(1) Epist. 15.

mettront cette lettre, deux sayes bleues et deux de lin, en allemand glizza; car j'ai appris que le Pape les aime beaucoup et trouve ce présent très-agréable. Si vous éprouvez quelque difficulté à me procurer le tout, je me contenterai de la moitié. Nous connaissons la littérature profane : — Il faut demander beaucoup pour avoir peu : et pour que vous ne vous imaginiez pas que la matière ait fait défaut à notre esprit, nous ajouterons que si vous nous donniez pour notre voyage une haquenée ou un cheval vigoureux, nous vous en serions très-reconnaissant; si je n'obtiens rien, je m'en consolerais, pourvu que vous et notre fils Egil, vous lisiez cette lettre sans rire (1). » Dans le choix des présents, Servat-Loup ne consulte pas seulement le goût de la personne à laquelle ils sont destinés, il recherche aussi le fréquent usage qu'elle en peut faire, comme une garantie contre l'oubli, témoin le cadeau singulier et le plaisant billet qu'il envoie à l'évêque Ebroin, en lui demandant son appui auprès de l'archi-chapelain du Palais (2).

(1) Epist. 68.

(2) Epist. 59. — *Misi vobis eburneum pictinem, quem quaeso, ut in vestro retineatis usu, quo inter pectendum aretior vobis mei memoria imprimatur.*

Les troubles civils et les dévastations des Normands, en rendant précaires les existences jettent un voile de tristesse sur cette société du ix^e siècle. Servat-Loup comprend mieux que personne la gravité de la situation ; mais il a dans le caractère un fond de gaieté qui perce en dépit des malheurs du temps, et se révèle même au sein de la détresse qui afflige son monastère. « Renvoyez-moi Folchricus et Maur, écrit-il à l'abbé de Prum, afin qu'ils boivent avec nous (on prévoit une mauvaise récolte en vin) de ce poiré qui fait leurs délices. A vrai dire, cette boisson nous manquera peut-être à cause de la rareté des fruits ; et la disette de blé ne permet guère de compter sur la cervoise. Nous ferons donc tous usage de cette boisson naturelle, qui procure quelquefois la santé de l'âme et du corps : nous ne la puiserons pas dans une boueuse citerne, mais au fond d'un puits limpide, ou dans le cours d'un clair ruisseau (1). » Ailleurs, ses souvenirs d'érudit donnent à ce badinage une tournure piquante : « Notre Démosthène, dit-il en parlant d'un moine qui cultivait l'art oratoire, manque souvent de choux ; il mange de temps en temps du pain de recoupe, et, faute de vin, il est

(1) Epist. 109.

réduit à boire avec plaisir de la cervoise ; certes, il est bien supérieur à Tullius ; car ce que celui-ci souffrait en rêve, il l'endure éveillé. Aussi sa poitrine s'affaiblit ; il néglige la voix ; il oublie l'action, ce moyen oratoire recommandé par la rhétorique, heureux qu'il est de conserver la vie (1). » Il serait facile de trouver, dans les lettres de Servat-Loup, d'autres échantillons de cette gaieté douce et franche, par exemple, les traits qu'il lance contre le médecin (2) de son monastère, qui se vante de connaître et de guérir toutes les maladies ; le message à la Bellérophon, qu'un de ses courriers est chargé de remettre à l'abbé de Corbie (3), et

(1) Epist. 46.

(2) Epist. 60 ad Marewardum. — In pueris multum nobis præstiteritis, si quod cœpistis paterna pietate non gravemini consummare. Capitis autem dolorem nepoti meo parcitas potus forsitan detrahet, si ejus appetentior fuerit deprehensus, alioqui nostro curandus reservabitur medico, qui omnes, quarum nullam non ignorat, depellere se posse infirmitates.

(3) Epist. 111 ad Odonem. — Persica quæ pollicitus sum per cursorem, quem jam bene cognoscitis, misi. Ea si, ut vereor, voraverit, vel vi sibi erepta questus fuerit, extorque te precibus, ut vel ossa tradat, nisi tamen et ipsa consumpserit, ut jucundissimorum persicorum sitis quandoque participes.

Epist. 127 ad eundem. — Cursor noster, donec veniamus, pauperis apud vos locum implebit: et si permissus fuerit, observabit fragmenta, ne pereant: pocula etiam, ne gratiam amittant humore siccabat.

surtout les compliments ironiques qu'il adresse à ce même abbé sur sa fougue juvénile qui le précipite au milieu des combats (1). Sauf l'amitié, où il veut que tout soit sérieux, pensées et style, Servat-Loup admet volontiers sur les choses humaines le ton de la plaisanterie, comme un exercice ou comme un passe-temps agréable (2).

Il s'en faut néanmoins qu'il s'abandonne en toute circonstance à son penchant naturel : avant tout, il est de son temps ; à la vue des désordres qui menacent la société d'une dissolution prochaine, son âme s'attriste, et il laisse échapper ce cri précurseur de l'effroi qui s'emparera de la société à l'approche de l'an mil : « Le monde incline vers le couchant (3). » Mais il pressent aussi et il proclame avec le même bonheur d'expression la grande unité du moyen-âge, lorsqu'il dit aux évêques de la Gaule et de l'Italie, en leur recommandant le moine Dolivaldus qui se rend à Rome : « Quoique la vaste étendue des terres nous sépare en divers lieux, l'amour de celui qui nous fait tous habiter par la foi dans son Église, nous

(1) Epist. 111.

(2) Epist. 112.

(3) Epist. 102.

unit par le lien de la religion ; il convient que partout où Dolivaldus rencontrera sa religion , c'est-à-dire le christianisme , il reconnaisse aussi sa patrie (1). » Pour Servat-Loup , la patrie ne se perd pas au sein de cette vaste unité religieuse ; c'est en invoquant les souvenirs du sol natal , qu'il réclame en Italie les bons offices de ses compatriotes (2) ; c'est encore sous l'inspiration de ce noble sentiment , qu'il met dans la bouche de la reine Irmintrude cette pieuse recommandation adressée à l'évêque de Laon , Pardulus : « Nous demandons à votre bonté d'implorer la clémence de Dieu pour ceux qui ont succombé en défendant la patrie , et de porter secours , dans toute l'étendue de vos moyens , à ceux qui ont survécu (3). » L'idée de patrie se trouve rarement exprimée dans les ouvrages du ix^e siècle. Sans aucun doute , le sentiment de la nationalité existait chez les peuples que Charlemagne avait réunis sous son autorité , puisque , après sa mort , ils détruisirent son œuvre pour se constituer en corps de nations distinctes et séparées ; mais ils étaient peut-être encore trop

(1) Epist. 401 , 406.

(2) Epist. 67.

(3) Epist. 89.

près de l'état barbare pour avoir l'idée abstraite et complexe de patrie, telle que les anciens la concevaient. Si l'abbé de Ferrières se montre par la conception de cette idée supérieur à ses contemporains, il le doit probablement à l'étude des écrivains de l'antiquité; il leur doit non-seulement ces sentiments élevés, mais encore la justesse d'esprit et la finesse d'observation qui font de ses lettres un monument si curieux pour l'histoire politique, religieuse et littéraire du ix^e siècle.

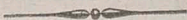
Le style épistolaire de l'abbé de Ferrières est facile et abondant : on pourrait lui reprocher, excepté dans les lettres familières où il se livre à un léger badinage, l'abus des longues phrases ; il est évident qu'il s'est étudié à imiter plutôt la période cadencée des discours que la phrase vive et rapide des lettres de Cicéron, son auteur favori. Quoique son latin soit en général correct et pur, il se glisse quelquefois sous sa plume des expressions qui n'appartiennent pas à la langue des beaux siècles de Rome, ou dont le sens est tout-à-fait opposé à celui qu'il leur donne (1); enfin, quelques locutions, qu'il détourne de leur véritable

(1) Il donne à *continens* le sens de détroit, Epist. 15; et à *mediterraneum* celui de maritime. Epist. 15.

emploi, indiquent la présence ou la formation d'un idiome nouveau (1). Malgré ces défauts, l'abbé de Ferrières se place pour l'élégance du style à la tête des écrivains du ix^e siècle; Eginhard, son maître et son ami, est le seul qui puisse lui être comparé.

(1) Il emploie fréquemment *hinc* dans le sens du français *en*, par exemple :

Epist. 50. — Quid ego *hinc* sentiam desideras experiri. — Epist. 3.
— Certam *hinc* nullius reperio regulam. — De même *unde* dans le sens de *dont*. — Epist. 54. — Mulier desinit in *er* correptam, *unde* nulla dubitatio est.



CONCLUSION.

Avant de terminer cette étude, nous résumerons, en quelques mots, les aperçus historiques et littéraires de la science moderne, auxquels les lettres de l'abbé de Ferrières nous semblent apporter une preuve et des développements nouveaux.

La seconde moitié du ix^e siècle est une époque de transformation : les divers éléments, dont se compose la société, entrent en lutte les uns avec les autres. Les seigneurs s'affranchissent de l'autorité du roi, et convoitent les biens du clergé régulier ; les évêques, tout en protégeant les communautés religieuses contre l'avidité des seigneurs, tentent de s'emparer de la juridiction temporelle des monastères. Dans ces circonstances difficiles, il aurait fallu un souverain doué de beaucoup d'énergie pour mettre un frein à l'ambition de la noblesse et de l'épiscopat ; le souvenir de Charlemagne avait protégé la faiblesse de son successeur ; mais, sous Charles-le-Chauve, cette force toute morale disparaît, et ce prince n'avait aucune des qualités qui pouvaient y suppléer ; aussi la féoda-

lité s'introduit dans l'Eglise comme dans l'Etat.

Outre les dangers qui menacent sa liberté et ses moyens d'existence, le clergé régulier est en proie à des dissensions intestines et souffre cruellement des ravages des Normands. Par sa constance et par la nature même de son organisation, qui répond à certains besoins religieux et matériels du temps, il survit à cette crise et répare même assez promptement les pertes qu'il a essayées.

Les désordres de l'état social, en portant le trouble dans les esprits, arrêtent le mouvement intellectuel auquel Charlemagne avait donné une si forte impulsion. Mais, grâce aux hommes studieux qui ont recueilli et accru l'héritage littéraire de leurs devanciers, le flambeau des lettres répand un assez vif éclat, au moment même où il semble près de s'éteindre.

Enfin, cette étude nous a fait connaître un des personnages de la seconde moitié du ix^e siècle, qui, par les qualités de l'esprit et du cœur et par l'aménité du caractère, représente le mieux l'heureuse influence de la civilisation que Charlemagne, en réveillant le culte des lettres, avait essayé d'étendre à la société rude et grossière de son temps.

APPENDICE.

L'édition la plus complète et la plus correcte des œuvres de l'abbé de Ferrières a été donnée par Baluze, 1 volume in-8°. Elle comprend les lettres, le traité sur les trois questions, le recueil des passages extraits des Pères de l'Eglise, la vie de saint Wigbert, celle de saint Maximin, les deux homélies et les deux hymnes composées en l'honneur de saint Wigbert. Les lettres sont au nombre de cent trente. La III^e et la XCIX^e n'appartiennent pas à Loup : la première lui a été adressée par Eginhard, la seconde est une réponse du synode de Sens à la lettre XCVIII que l'Eglise de Paris avait chargé Loup d'écrire à l'archevêque Wénilon et à ses suffragants, pour leur notifier l'élection de l'évêque Enée : La LXXXIV^e est une menace d'excommunication faite par le concile de Paris au duc des Bretons, Noménoé; d'autres sont écrites au nom de la reine Irmintrude (LXXXIX, XCV), de l'archevêque de Sens (CI, CXV, CXXX, LXXXI) des abbés Odon (XXIII, XXIV, XXV),

et Marcward (LXXII); enfin, la c^e est moins une lettre qu'une admonition destinée à être lue dans les églises pour exhorter les fidèles au respect des propriétés et à la concorde. Papire le Masson publia, le premier, en 1588, les lettres de l'abbé de Ferrières, 1 vol. in-8^o. En 1618, elles étaient reproduites dans la Bibliothèque des Pères de Cologne, t. ix; Duchesne les inséra au tome II des Historiens originaires de la France. Cette édition, moins imparfaite que les deux précédentes, laissait encore beaucoup à désirer. En 1664, Baluze publia, sur un ancien manuscrit, les lettres et les opuscules de Loup, et il accompagna le texte de notes pleines de lumières et d'érudition. Le texte seul passa plus tard dans la Bibliothèque des Pères de Lyon. D. Bouquet n'a imprimé que soixante-trois lettres dans le VII^e vol. des Historiens des Gaules et de la France; mais il a déterminé la date de chacune d'elles, et il les a classées par ordre chronologique. La dernière édition des OEuvres de l'abbé de Ferrières, a paru en 1852, dans la Patrologie publiée par l'abbé Migne : elle n'est que la reproduction du texte et des notes de Baluze.



Vu et lu,

A Paris, en Sorbonne, le 26 octobre 1861,

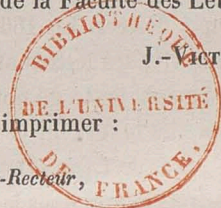
Par le Doyen de la Faculté des Lettres de Paris,

J.-Vict. LECLERC.

Permis d'imprimer :

Le Vice-Recteur,

ARTAUD.



Small circular perforations arranged in a vertical column on the left side of the page.





